

Regard

SUR L'ACTIVITÉ
DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS L'INDRE
EN 2014





« La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration » (article XV de la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789)

En application de l'article L.3121-26 du code général des collectivités territoriales, le Préfet doit informer le Conseil départemental, par un rapport spécial, de l'activité des services de l'État dans le département.

Au-delà de cette obligation légale, ce rapport d'activité qui se veut synthétique et sans vocation à l'exhaustivité, permet de jeter un regard rétrospectif sur les actions entreprises par l'État dans le département.

Ce regard doit d'abord être financier : nos concitoyens et leurs élus doivent pouvoir mesurer le bon emploi des deniers publics. Ce regard doit aussi être civique : nous devons évaluer la capacité des pouvoirs publics à garantir l'avenir et à s'inscrire dans une démarche responsable et durable.

Les actions entreprises par les services de l'État et ses opérateurs ne sont bien sûr pas déconnectées des priorités fixées par le Gouvernement pour le redressement de notre pays. Elles répondent aux préoccupations de nos concitoyens qui, face à la crise économique, sociale et morale que traverse la France, expriment un besoin fort d'État, un État qui rapproche et qui est garant de la cohésion sociale et de l'unité nationale, mais un État dont l'action ne doit pas se mesurer à l'aune seule du montant des subventions qu'il verse.

La croissance et l'emploi constituent aujourd'hui la principale priorité du Gouvernement. Les services de l'État se sont mobilisés en 2014 pour la promotion du pacte de responsabilité et de solidarité qui permettra de moderniser nos entreprises et de participer à la relance de l'économie. Ils se sont engagés aux côtés des collectivités territoriales, pour le déploiement des dispositifs destinés à favoriser l'emploi des jeunes et à transmettre les savoirs entre générations. 394 emplois d'avenir ont été conclus en 2014 et les contrats de générations ont fait l'objet de 13 accords collectifs, 13 plans d'action et 4 accords de branche. Le maintien de l'emploi et la sauvegarde de l'outil de production a mobilisé toutes les énergies de l'État face aux plans sociaux et aux règlements judiciaires affectant des entreprises de l'Indre, telles, notamment, Fenwal et Châteauroux Céramics.

La sécurité, une des principales attentes de nos concitoyens, a fait l'objet d'une mobilisation renforcée des services de police et de gendarmerie, notamment en matière de lutte contre les cambriolages. Cet effort a porté ses fruits, les statistiques en attestent. Pour autant, conscientes que chaque fait constaté reste traumatisant pour les victimes, les forces de sécurité de l'Indre restent mobilisées, plus encore au regard des dramatiques événements de ce début d'année.

Enfin, l'engagement des services en faveur d'un développement durable qui concilie la protection des ressources, du patrimoine et des paysages de l'Indre avec l'aménagement de nos territoires ruraux et la transition énergétique a été un des défis de l'année 2014. Le monde agricole est soutenu lui aussi dans le cadre de la politique agricole commune et près de 130 millions d'euros ont été versés à ce secteur essentiel pour l'économie de l'Indre.

Mais il n'y aurait pas d'action de l'État dans le département sans l'effort quotidien et constant de tous les agents qui se sont engagés avec efficacité dans une démarche de modernisation et d'amélioration des services rendus au public. Je souhaite qu'ils trouvent ici l'expression de mes sincères remerciements.

Alain ESPINASSE

Préfet de l'Indre

SOMMAIRE

SOUTENIR L'EMPLOI ET L'ÉCONOMIE	6
1. La politique de l'emploi dans l'Indre	
2. Le soutien aux entreprises et au développement économique du territoire	
3. Effectivité du droit du travail	
ASSURER LA SÉCURITÉ DES CITOYENS	14
1. Lutter contre la délinquance	
2. Renforcer la sécurité routière	
3. Prévenir les risques naturels et technologiques et gérer les crises	
4. Renforcer le dispositif de veille et de sécurité sanitaire	
5. Assurer la sécurité des sportifs et des mineurs en accueils collectifs	
6. Veiller sur la santé animale et s'assurer de la protection animale	
PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	20
1. Protéger et restaurer les milieux naturels	
2. La Politique Agricole Commune	
3. Aménager le territoire	
4. Connaître et préserver le patrimoine	
RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE, LA SOLIDARITÉ ET L'ÉDUCATION	25
1. Prévenir l'exclusion et favoriser l'insertion des personnes vulnérables	
2. Promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations	
3. Promouvoir l'action éducative, culturelle et sportive	
4. Promouvoir l'égalité hommes femmes	
5. Protéger la santé	
AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'ACTION DE L'ÉTAT ET LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU A L'USAGER	29
1. Garantir les droits et les libertés publiques	
2. Poursuivre la modernisation des services de l'État pour améliorer son efficacité	
3. Qualipref	

SOUTENIR L'EMPLOI ET L'ÉCONOMIE

1. La politique de l'emploi dans l'Indre



L'État s'appuie sur les services de l'unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UT DIRECCTE) et de Pôle Emploi pour mener à bien son action dans le domaine de l'emploi.

Anticiper et accompagner les mutations économiques

A. Développement industriel :

Dans le cadre de ses missions de développement économique, la DIRECCTE accompagne les entreprises de l'Indre, lesquelles, lors de visites approfondies, peuvent exposer leurs problématiques et leurs projets de développement et en particulier d'innovation.

L'Action Régionale Innovation, portée par l'ARITT (Agence Régionale Innovation et Transfert de Technologie), permet d'accompagner des entreprises dans la structuration et le déploiement de leurs projets innovants. Parallèlement, l'action ARDAN Innovation qui facilite le recrutement d'une personne chargée de mener à bien un projet innovant, s'est également déployée sur le département.

Les actions collectives soutenues par la DIRECCTE Centre peuvent bénéficier à l'ensemble du tissu économique local.

En termes de développement économique, priorité est donnée au regroupement d'entreprises.

B. La politique de soutien aux entreprises

• Mise en œuvre des contrats de génération

Le contrat de génération, créé par la loi du 1^{er} mars 2013 qui transpose l'accord national interprofessionnel signé par tous les partenaires sociaux le 19 octobre 2012, constitue aujourd'hui l'un des principaux leviers de la politique de l'emploi. Il est porteur d'une double ambition car il vise à augmenter le taux d'emploi des jeunes et des seniors et à agir sur la qualité de l'emploi.

Pour 2014, 70 demandes d'aide ont été déposées.

Si les entreprises de moins de 300 salariés peuvent bénéficier de l'aide sans condition, les entreprises de plus de 300 salariés ou appartenant à un groupe de plus de 300 ne peuvent bénéficier de l'aide mais sont assujetties à une pénalité si elles ne sont pas couvertes par un accord collectif ou un plan d'action, ou un accord de branche étendu.

En 2014, 3 accords (10 en 2013), 4 plans d'actions (9 en 2013) et 2 accords de branche (2 en 2013) ont fait l'objet d'un dépôt auprès de l'Unité territoriale.

L'enjeu du contrat de génération est de faire évoluer les pratiques des entreprises en matière de gestion des âges. Afin de les aider, l'appui conseil est mobilisable.

Une convention d'appui conseil contrat de génération a été signée en 2013 avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat comme organisme relais territorial avec pour objectifs de sensibiliser 1164 entreprises, visiter 200 entreprises, réaliser 40 à 50 pré-diagnostic et accompagner 5 entreprises. La convention se termine début 2015 et fera l'objet d'un bilan quantitatif et qualitatif.

• Le développement de la formation pour sécuriser les parcours des actifs

Savoir de base : les compétences clés

L'objectif spécifique du programme « compétences clés » est de développer la maîtrise des savoirs de base comme outil de gestion des compétences dans le champ de l'emploi.

Ce programme est utilisé comme un sas de pré-qualification aux fins de validation des prérequis de base, indispensables pour accéder à la formation ou à l'emploi.

Le marché 2014, lancé en mars, a été mis en place pour effectuer le relais entre le marché précédent et l'entrée en vigueur de la loi sur la décentralisation de la formation professionnelle.

Ainsi, du 1^{er} mai au 31 décembre 2014, 56 prescriptions ont été réalisées par Pôle Emploi, les missions locales et PAIO, et Cap emploi.

Le marché conclu en 2014 prendra fin au 31 janvier 2015, date à laquelle la mesure sera décentralisée au Conseil Régional.

. **L'Alternance** constitue toujours une thématique attentivement suivie par les services :

Professionnalisation

Au 31 décembre 2014, 233 contrats de professionnalisation ont été enregistrés, dont 155 au profit de jeunes de moins de 26 ans, contre 135 au 31 décembre 2013.

On note une nette remontée du nombre de contrats conclus pour 2014, chiffre qui égale celui de 2012.

Apprentissage

L'unité territoriale chargée de contrôler la validité de l'enregistrement du contrat par la chambre consulaire, a enregistré **1015** contrats pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, contre **1230** contrats enregistrés sur l'année 2013.

Au niveau départemental, une action de promotion de l'apprentissage dans le « **secteur public** » a été menée en novembre et décembre avec l'ensemble des partenaires et notamment le Centre d'aide à la décision (CAD).

Un courrier du Préfet de l'Indre ainsi qu'une plaquette visant à développer l'alternance dans le secteur public, dont le nombre de contrats reste relativement faible, ont été adressés aux directeurs d'établissements du secteur public du département.

Politique du titre et Validation des Acquis de l'Expérience

Le service Politique du titre-VAE assure un rôle d'accompagnateur dans l'organisation des sessions de validation des titres professionnels délivrés au nom du Ministère chargé de l'emploi.

Titres professionnels

618 titres professionnels et livrets de certification professionnelle ont été émis contre 715 en 2013.

V.A.E.

En 2014, l'attractivité du dispositif est restée stable (28 dossiers étudiés, tous avec avis favorable) et a bénéficié principalement à un public féminin « salarié ». L'élévation du niveau des certifications constatée en 2013 se confirme cette année puisqu'elles sont principalement de niveaux IV et III, tous secteurs confondus.

Actions spécifiques 2014 :

L'Unité territoriale a renouvelé l'accompagnement de la démarche d'une entreprise proposant à ses salariés volontaires d'être accompagnés pour s'engager dans un parcours de VAE.

11 salariés se sont engagés dans la démarche sur le titre professionnel de « Conseiller relation client à distance ».



La Plateforme départementale des métiers : un dispositif partenarial pour des réponses coordonnées aux besoins des entreprises et des demandeurs d'emploi

Créée en 2004, la Plateforme des métiers, qui continue de fonctionner :

* porte des actions de communication (salons) sur des secteurs d'activités, des filières afin de rapprocher l'offre et la demande

* vérifie l'état des besoins de recrutement dans des secteurs d'activité (confection, négoce agricole ...) et favorise l'adaptation des réponses formation en lien avec les besoins des entreprises

* participe à des actions de sensibilisation visant la lutte contre l'illettrisme dans les entreprises, porte des études (cadres par ex)

* développe et anime un réseau de partenaires de l'emploi et de l'économie,

* anticipe les besoins des entreprises : en travaillant notamment en amont des implantations avec les porteurs de projets, notice socio-économique et environnementale OZANS, préparations des recrutements à venir, en développant la prestation « nouveaux arrivants »...

2. Le soutien aux entreprises et au développement économique du territoire

A - Les aides directes à la création d'emplois, dans le cadre d'un projet d'investissement

Au titre de l'accompagnement des entreprises qui embauchent :

au 31 décembre 2014, 53 exonérations de charges sociales ont été accordées pour des entreprises embauchant en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) (contre 130 en 2013, 130 en 2012 et 83 en 2011).

Depuis sa mise en place, 18 entreprises se sont vu verser 686 880 € au titre du Fonds de Restructuration de Défense (FRED). 609 880 € de ce montant correspondent à la création effective de 136 emplois **dont 24 emplois au cours l'année 2014 par 3 entreprises.**

Pour l'année 2015, 2 entreprises vont être subventionnées à hauteur de 80 000 € correspondant à la création de 24 emplois, ce qui portera le total des emplois subventionnés au nombre de 160 pour un montant global d'aides de 766 880€.

B - Sécurisation de l'emploi

1) La mise en œuvre de l'activité partielle pour préserver l'emploi des salariés

L'activité partielle a été plus utilisée en 2014 qu'en 2013 sans atteindre les niveaux importants connus en 2009.

132 516 heures ont été indemnisées au titre du chômage partiel pour difficultés économiques à 100 entreprises (coût : 1 058 399 euros).

→ Le suivi des plans de sauvegarde de l'emploi (PSE)

Pendant l'année 2014, l'Unité territoriale de l'Indre (par délégation de la DIRECCTE) a instruit 3 plans de sauvegarde qui ont conduit à :

- 2 homologations de document unilatéral de l'employeur,
- 1 validation d'un accord collectif majoritaire (signé par le délégué syndical CGT).

Deux plans de sauvegarde de l'emploi ont été traités par des DIRECCTE autres que celle du Centre pour lesquels des établissements de l'Indre étaient concernés.

Par ailleurs, les conventions allocations temporaires dégressives ont pour objet de doter les salariés licenciés qui retrouvent un emploi moins bien rémunéré d'un complément de salaire : 6 conventions ATD (allocation temporaire dégressive) ont été signées avec des entreprises dont 4 conventions signées dans le cadre de la liquidation judiciaire de l'entreprise avec participation à 75% de l'État.

8 468 euros ont été dépensés en 2014 pour des conventions en cours.

Sur la fin de l'année 2014, les services de l'UT DIRECCTE ont été particulièrement mobilisés à l'occasion de l'annonce d'une restructuration lourde à l'entreprise FENWAL à Lacs (338 suppressions d'emploi annoncées).

2) Promouvoir le contrat unique d'insertion (CUI) grâce à une forte mobilisation collective

La mise en place continue depuis 2013 d'une enveloppe de Contrat Unique d'Insertion (CUI) CIE (secteur marchand), et de CAE (secteur non marchand) de 12 mois ainsi que la forte mobilisation des prescripteurs, un suivi et un pilotage continu dans le cadre des services public des emplois locaux et du service public de l'emploi départemental (SPED) ont, à nouveau en 2014, permis une gestion optimale des contrats aidés.

Toutefois, un contexte économique très dégradé dans le secteur marchand et des marges financières moindres dans le secteur non marchand ont freiné quelque peu la réalisation des contrats CUI.

Globalement, pour l'ensemble du public bénéficiaire, les objectifs annuels ont été partiellement atteints comme suit :

- **Dans le secteur non marchand : 1038 CUI-CAE** ont été conclus en 2014 pour un objectif de **1059** contrats, soit un taux de réalisation de **98,02 %** (taux régional de 100,03 % / taux national 102,63%).

- **Dans le secteur marchand : 99 CUI/CIE** ont été conclus en 2013 pour un objectif de **113**, soit **87,61%** de taux de réalisation (taux régional de 95,85 % / taux national 97,88%).

Ces contrats ont prioritairement bénéficié aux demandeurs d'emploi de longue durée (DELD), bénéficiaires des minimas sociaux et seniors :

au 20/12/2014	CUI-CAE			CUI-CIE		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Jeunes	66	20	86	3	0	3
Seniors	223	102	325	9	21	30
DELD	331	132	463	19	17	36
Minima sociaux	248	134	382	4	10	14
Dont RSA	149	91	240	2	5	7
TH	111	59	170	7	7	14

→ Des actions d'information et de sensibilisation des employeurs de CAE

Une action d'accompagnement personnalisé d'une quarantaine de personnes en fin de contrat CAE a été menée avec l'IFREP pour leur permettre d'assumer plus aisément la transition avec la recherche d'emploi classique (module technique de recherche d'emploi, connaissance du tissu économique, rencontre avec les chefs d'entreprises, présentation du dispositif type VAE).

3) Soutenir et développer l'insertion par l'activité économique

Le département dispose d'un maillage étroit et diversifié de son réseau de structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) représentant un total de 22 agréments pour 1592 (+7%) personnes placées dans une structure d'insertion dont 419 (+13%) relevant d'ateliers et de chantiers d'insertion (chiffres de 2013).

Les axes de travail prioritaires sur 2014 ont été :

- la mise en œuvre de la réforme des financements
- la recomposition du Conseil départemental de l'Insertion par l'activité économique,
- l'appui médical aux salariés des associations intermédiaires (convention Etat/IRSA/AISMT)

Sur l'année, l'insertion par l'activité économique a bénéficié d'un budget global de 1 423 789 € (hors contrats aidés sur les 6 premiers mois pour les chantiers d'insertion).

4) Favoriser l'insertion des jeunes

a - Les missions locales et les actions d'insertion

La Convention Pluri-Annuelle d'Objectif (CPO) 2011-2013 a été prolongée d'un an par voie d'avenant : l'année 2014 a donc été une année de transition avant la prochaine CPO 2015-2017.

• **Le Fond pour l'insertion des jeunes (FIPJ)**, doté d'une enveloppe financière de 44 572 € en 2014 a été orienté vers les aides directes aux jeunes (volet 1) pour 22 981 € et vers des aides indirectes (volet 2) pour 21 591 €. Il a permis de financer les actions suivantes :

- Action « Coaching jeunes vers l'emploi » à destination de 14 jeunes suivis par la mission locale d'Issoudun pour un montant de 2 880 €,

- Action « Plate-forme départementale d'accès au permis AM » portée par l'association Mob d'Emploi 36, pour aider des jeunes suivis par les missions locales du département à financer le permis AM pour un montant total de 2 500 €,

- Opération « Mobilité » pour aider les jeunes suivis par la mission locale d'Issoudun à se repérer dans les moyens de transports en commun pour un montant de 561 €,

- 3 Actions de savoir être et préparation à l'employabilité pour des jeunes suivis par les 3 Missions Locales du département pour un montant total de 12 250 €,

- Atelier d'appui à la recherche d'emploi pour les jeunes suivis par la mission locale Indre Sud pour un montant de 2 800€

- Action « expression théâtrale » pour des jeunes de la mission locale de Châteauroux pour 600 €.

• **Contrat d'accompagnement CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale)** : Dans le cadre de l'accompagnement renforcé des jeunes les trois missions locales du département ont conclu **546 nouveaux Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS)**, ce qui correspond à 105 % de l'objectif annuel qui leur avait été assigné. La volonté des partenaires est de maîtriser ce flux afin de conserver un accompagnement de qualité. Ce contrat a vocation à responsabiliser le jeune dans son parcours d'insertion en matérialisant les engagements réciproques entre le jeune et le conseiller.

Pour l'ensemble des jeunes CIVIS suivis dans les 3 missions locales, le taux de sortie en emplois durables au 31/12/2014, est de 22,2 % pour la mission locale de l'agglomération de Châteauroux, de 40,7 % pour la mission locale d'Issoudun et de 27,5 % pour la mission locale Indre Sud.

Financements par l'État des structures jeunes en 2014

Structures	Fonctionnement de la structure	Aides directes FIPJ aux jeunes
	Conventionnement dans cadre Convention Pluri-annuelle d'Objectif	Dotation annuelle
Mission Locale Châteauroux	329 743 €	13 000 €
Mission Locale Issoudun	107 096 €	3 700 €
Mission Locale Indre Sud	137 672 €	6 281€
TOTAL	574 511 €	22 981 €

b - Les emplois d'avenir :

La DIRECCTE /UT 36 en lien avec les membres des services publics pour l'emploi local (SPEL) a poursuivi la promotion de ce dispositif en direction des structures potentiellement employeuses :

L'ensemble des élus du département a eu accès dans le cadre des conseils communautaires ou dans des réunions publiques à l'information sur le dispositif emploi/avenir.

Diverses rencontres d'associations et d'entreprises ont également émaillé l'année.

Les cellules opérationnelles de Châteauroux, Argenton-sur-Creuse, Issoudun, mises en place en 2012, ont permis d'organiser le partenariat entre prescripteurs et de mettre en place les modalités d'échanges de données, de prospection, de dépôt des offres, et de recrutement.

L'objectif 2014 pour l'Indre était de **394** emplois d'avenir (**3255** pour la région Centre) dont 46 en faveur des jeunes résidant dans une ZUS. Cet objectif a été atteint.

Il faut noter que dans le département, seule la ville de Châteauroux possède 2 ZUS, ce qui fait reposer l'objectif départemental de 20 % uniquement sur la mission locale de cette ville.

Des crédits complémentaires spécifiques ont été attribués aux missions locales et aux Cap emploi, leur permettant ainsi de recruter du personnel et de s'organiser pour effectuer une prospection intense et ciblée.

C - Les aides aux entreprises en difficultés

Alors que la DIRECCTE assure une veille économique des entreprises en situation de fragilités, leur accompagnement – avec la mission d'assistance au Préfet dans le domaine économique et financier – constitue l'une des principales missions exercées par la mission action économique et financière de la direction départementale des finances publiques de l'Indre.

Les trois dispositifs départementaux d'intervention sont le comité départemental d'examen des difficultés de financement des entreprises (CODEFI), la commission des chefs de services financiers (CCSF) et la médiation.

La DDFIP assure à ce titre le secrétariat :

- du Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) : groupe de veille des entreprises dont les difficultés peuvent présenter un risque économique et social pour le département ;

- de la Cellule de veille départementale des entreprises en difficultés à laquelle participe le Commissaire au Redressement Productif (3 réunions en 2014)

- de la Commission départementale de financement de l'économie (CDFE) qui dresse un état de la situation économique locale à l'aide d'indicateurs fournis par la DDFIP, l'URSSAF, la DIRECCTE, la BANQUE de France (par ailleurs, correspondant local du médiateur du crédit), avec les principaux partenaires économiques du département (le Conseil départemental, les représentants des Maires du département, des chambres consulaires, des banques, des experts-comptables).

Ces instances sont présidées par le Préfet.

La direction départementale des finances publiques de l'Indre assure également l'animation et le secrétariat de la commission départementale des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), présidée le DDFIP. Elle examine les demandes de délais de paiement déposées par les entreprises en vue d'obtenir un plan d'apurement global de leurs dettes fiscales et sociales.

En 2014, le nombre de plans d'apurement échelonné accordés par la CCSF est en légère diminution (17 contre 22 en 2013) mais le nombre de réexamen de plans est en forte progression (10 contre 7 en 2013). Au cours de l'exercice écoulé, la CCSF s'est réunie à 10 reprises. La durée moyenne du nombre d'échéances des plans accordés est de 20 mois.

L'année 2014 est marquée par une forte progression de résolution de plan CCSF du fait d'ouverture de procédures collectives (5 en 2014 contre 2 en 2013).

La Banque de France s'investit également auprès des entreprises en difficultés, en participant aux différentes instances mises en place localement par l'Etat (cf supra) ou les collectivités territoriales dans le cadre d'interventions économiques, ou des différents dispositifs d'anticipation et d'accompagnement des mutations économiques. Une convention GEODE (diagnostics économiques et financiers d'entreprises bénéficiant d'aides ou de soutien des collectivités territoriales, des organismes publics ou des administrations à vocation économique) a été signée par la Banque de France avec le Conseil général de l'Indre en 1996 puis renouvelée tous les ans. Elle a permis de soutenir 9 sociétés industrielles ou de services à l'industrie du département.

3. Effectivité du droit du travail

A - L'examen des ruptures conventionnelles

Les services de la DIRECCTE ont traité 903 dossiers d'homologation de rupture conventionnelle pour cette année 2014 (chiffre en progression de 12,88 %), auxquels il convient d'ajouter les salariés protégés au nombre de 27 pour cette année 2014, dont l'homologation est soumise à l'inspection du travail, soit un total de 930 dossiers.



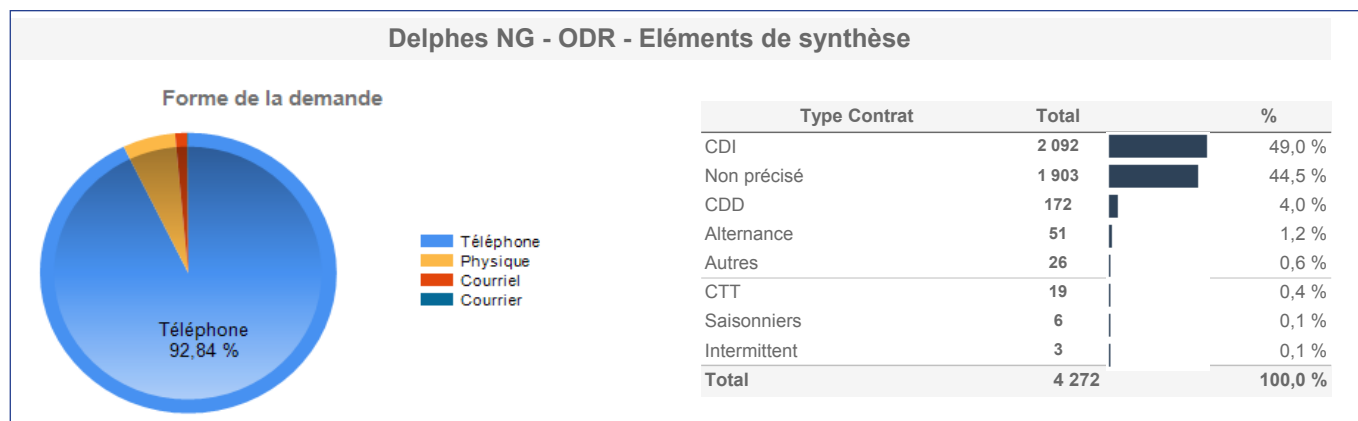
B - Le renseignement du public

L'année 2014 aura été marquée par la consolidation du passage du service de renseignement du public à la prise de rendez-vous et à la mise en œuvre de l'observatoire du renseignement.

Pour les divers mois de l'année cela représente :

	Téléphone	Visites	Courriels	Courriers
janvier	469	33	14	2
février	457	34	18	3
mars	489	29	14	2
avril	503	29	18	4
mai	416	25	11	2
juin	540	25	21	3
juillet	559	23	20	4
août	384	8	8	0
septembre	517	33	17	1
octobre	471	22	22	6
novembre	413	26	14	2
décembre	386	25	25	4
TOTAL	5604	312	202	33
%	91,11%	5,07%	3,28%	0,54%

Répartition des demandes par typologie de contrat :



C'est le renseignement par téléphone qui reste l'activité la plus importante du service. Concernant la répartition des demandes

→ Nette diminution des visiteurs (prise de rendez-vous dont la solution se trouve majoritairement donnée par téléphone) et augmentation des courriels.

C - Conseillers des salariés

La DIRECCTE a en charge la gestion et l'appui aux missions des conseillers des salariés.

49 conseillers, munis d'une carte comportant désormais le texte des pénalités en cas d'obstacle à leur action, sont répartis sur l'ensemble du département et ont pour rôle d'aider les salariés convoqués à un entretien ou rupture du contrat de travail dans les entreprises dépourvues de représentant du personnel. Deux cent douze accompagnements de salariés ont été réalisés en 2014.

Profil Demandeur	Total	%
Salarié	1 846	43,2 %
Non précisé	1 635	38,3 %
Employeur	185	4,3 %
Particulier employeur	160	3,7 %
Employé de maison	142	3,3 %
Autres	80	1,9 %
Assistante maternelle	73	1,7 %
Représentant personnel	53	1,2 %
Agent public	49	1,1 %
Conseiller juridique	40	0,9 %
Demander d'emploi	9	0,2 %
Total	4 272	100,0 %

D - Interventions de l'Inspection du Travail

L'inspection du travail a pour mission de veiller à l'effectivité du droit du travail dans les entreprises.

969 Interventions en 2014, dont 182 pour les secteurs de l'agriculture et des transports.

2014 a marqué la mise en œuvre de la réforme et la mise en place d'une unité contrôle sur le département, doté de huit sections d'inspection territoriale : 222 enquêtes réalisées.

E - Salariés protégés

En 2014, le service a enregistré une augmentation du nombre de demandes licenciement de salariés protégés par rapport à 2013.

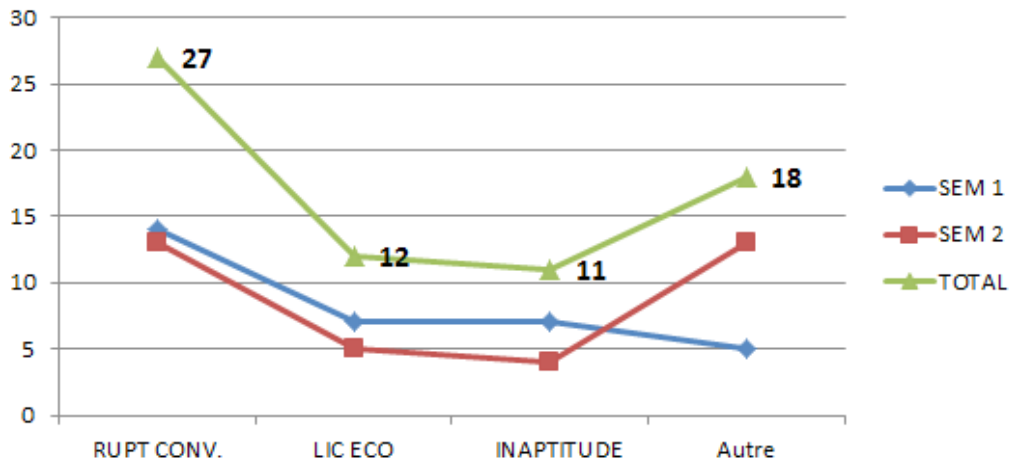
Il faut noter le nombre important de rupture de contrat de travail par la voie de rupture conventionnelle qui représente 40 % du total des ruptures des salariés protégés.

En matière de licenciement économique une demande peut concerner plusieurs salariés.

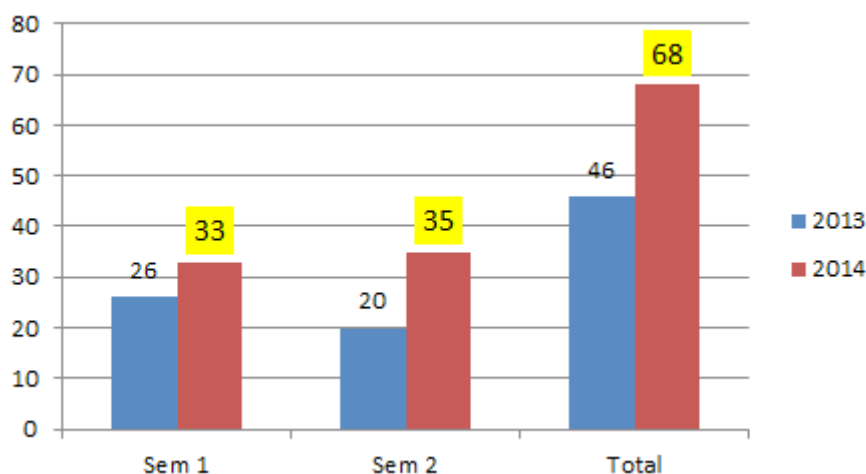
Ainsi ces 68 demandes concernent 81 salariés :

	RUPT CONV.	LIC ECO	INAPTITUDE	Autre		
SEMESTRE 1	14	7	7	5	33	Total 68
SEMESTRE 2	13	5	4	13	35	

Ces 68 demandes se répartissent de la manière suivante :



La variation du nombre d'enquêtes sur cette activité, pour les inspecteurs du travail, aura été de 36,07% entre 2013 et 2014.



Procédures pénales

14 procédures de procès-verbaux ont été enregistrés et l'inspection du travail a transmis

- 3 procédures selon l'Article 40 du Code de Procédure Pénale au tribunal,
- et traité 18 demandes d'avis du parquet.

Travail illégal

Le Comité départemental de lutte contre la fraude s'est réuni une fois en formation plénière et 5 fois en formation restreinte, à caractère plus technique.

Trente-quatre procédures de travail illégal signalées par les divers partenaires ont été enregistrées.

Un article de presse et une émission de radio ont été réalisés sur ce thème

Promotion du dialogue social

Un accord de salaire a pu être conclu cette année 2014 dans le secteur agricole.

Le nouveau système d'inspection du travail a été présenté aux principales organisations syndicales et se poursuit en 2015.

Concernant les boulangeries, l'arrêté préfectoral de fermeture d'une journée par semaine a été annulé. Un travail de négociation a été entrepris avec les diverses organisations patronales afin de tenter de dégager un consensus. La difficulté réside dans le fait que les artisans, employant peu de salariés, s'opposent aux « industriels » qui, eux, emploient des salariés en plus grand nombre et, par rotation, parviennent à ouvrir leurs magasins, 7 jours sur 7.

**Accords collectifs**

En 2014, 194 accords d'entreprises (contre 66 en 2013) ont été enregistrés dans le département.

Un repérage des entreprises déposant des accords dans d'autres départements (17 recensés) a été réalisé ainsi qu'un repérage de celles qui contreviennent à la règle.

Une trentaine d'entreprises de plus de cinquante salariés ne disposent pas de section syndicale.

Égalité femmes/hommes

Accords sur cette thématique depuis 2010 :

2010	2011	2012	2013	2014	2015
1	11	20	11	3	1

Les accords et plan étant signés pour une période de trois ans, 2015 devrait être une année de renouvellement.

Dans le cadre des Comités locaux pour l'égalité, un travail partenarial a été engagé, dont le bilan a été partagé avec 15 entreprises sur l'articulation des temps de vie. Une présentation décalée sur l'inégalité dans la prise en charge des temps familiaux induit aussi une inégalité professionnelle. Les entreprises s'étant montrées très intéressées, l'action est reconduite sur 2015.

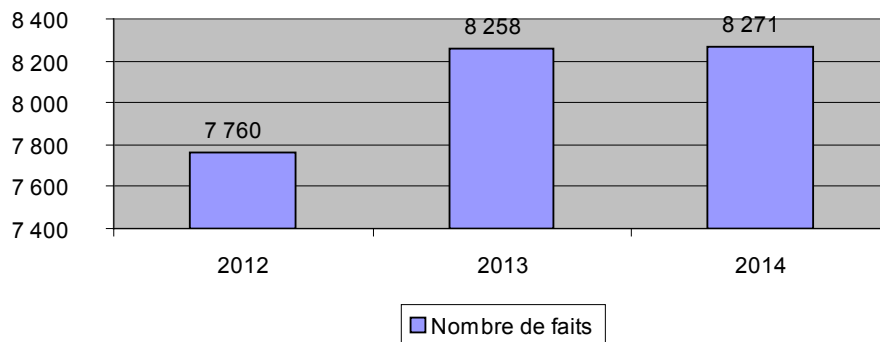
ASSURER LA SÉCURITÉ DES CITOYENS

1. Lutter contre la délinquance

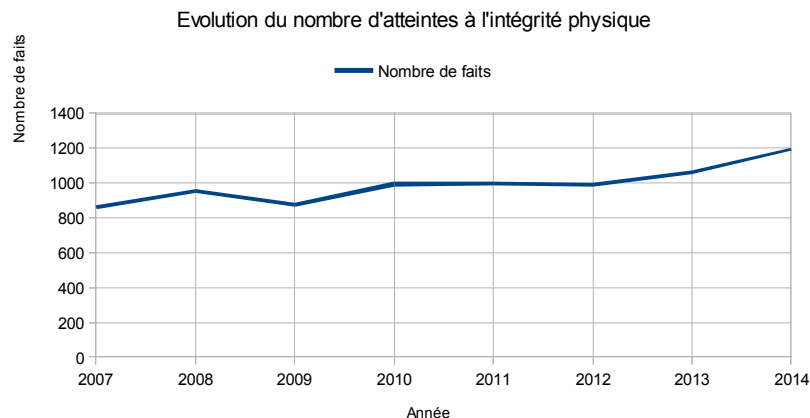
A - Bilan chiffré : la sécurité des citoyens au cœur des attentions

Le niveau général de la délinquance reste contenu pour l'année 2014.

Evolution de la délinquance générale dans l'Indre
(2012-2014)



S'agissant des **atteintes à l'intégrité physique des personnes**, on enregistre une progression de 12,53 % en 2014 (1 195 faits contre 1 062 l'année précédente) due notamment à une forte augmentation des violences et mauvais traitements sur enfants et sur les dépositaires de l'autorité publique. Cependant le taux d'élucidation pour cette catégorie d'infraction a, quant à lui, progressé de 19,54 %.



Les **atteintes aux biens** baissent de 7,62 %. Les forces de l'ordre en ont fait leur priorité pour cette année 2014 et le nombre de ces infractions a baissé de près de 400 faits. Le rôle et l'implication de la cellule anti-cambriolages police-gendarmerie est à souligner. Cette coordination des services permet, par le partage des informations en temps réel, d'assurer la réactivité nécessaire pour lutter efficacement contre ce phénomène, que ce soit dans le cadre d'un flagrant délit, ou pour identifier les auteurs de périples.

Les escroqueries et infractions économiques et financières enregistrent une nouvelle baisse pour la seconde année consécutive avec moins 172 faits par rapport à l'année 2013 (789 contre 961). Le taux d'élucidation progresse également de 15,18 % avec 812 faits élucidés en 2014 contre 705 en 2013.

Dans le cadre des infractions révélées par l'action des services, le taux d'élucidation progresse de 14,86 %.

B - Des efforts soutenus pour lutter contre la délinquance

La prévention

Pour l'année 2014, la dotation du **Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)** s'élevait à 50 587 €. Cette dotation a permis de soutenir 18 projets qui ont été retenus sur les thèmes prioritaires que sont la prévention de la délinquance, la prévention de la récidive, l'aide aux victimes, la lutte contre les violences intrafamiliales et faites aux femmes, la prévention des conflits, ainsi que deux postes d'intervenants sociaux en zone police et pour la première année en zone gendarmerie. Le département de l'Indre est pour la première fois totalement couvert par ce dispositif et les forces de l'ordre peuvent ainsi s'appuyer sur ces intervenants pour accompagner et orienter les victimes et apporter une aide aux familles connues ou non des services sociaux.

Une demande de subvention au titre de la **vidéoprotection** a été déposée par la ville de Châteauroux pour une nouvelle tranche de déploiement du dispositif estimé à 95 074 €. Le développement de la vidéoprotection doit être poursuivi sur les zones d'activités

de l'agglomération castelroussine et également encouragé pour les locaux industriels et commerciaux. Les « référents sûreté » de la police et de la gendarmerie apportent une analyse précieuse pour le déploiement de ce dispositif complémentaire à toute autre mesure de sécurisation des locaux.

Dans le cadre de la **Mission interministérielle de la lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)**, l'Indre a pu bénéficier d'une dotation exceptionnelle pour l'année 2014 de 31 050 € pour soutenir des actions ciblant principalement les jeunes, les femmes et les publics en situation de précarité.

Des dispositifs renforcés et d'autres en cours de mise en œuvre

L'**Etat-Major de sécurité**, co-présidé par le Préfet et le Procureur de la République, se réunit en préfecture afin d'examiner l'ensemble des aspects liés à la délinquance et développer les échanges des divers services de l'Etat en charge de la sécurité. Ces échanges permettent d'adapter en temps réel les dispositifs de lutte contre la délinquance en favorisant la mutualisation des moyens. L'année 2014 a été marquée par la prise en compte d'une nouvelle priorité : la prévention et la lutte contre la radicalisation pour assurer la sécurité du territoire national.

L'année 2014 a permis de développer les actions initiées en 2013 au travers des opérations tranquillité vacances et tranquillité seniors, le déploiement de l'application d'alerte SMS à l'attention des commerçants ou encore la signature de convention avec des professionnels telle que la convention FEDEREC avec les professionnels de la récupération des métaux ou celle signée avec ERDF.

Mais 2014 a également permis de nouer de **nouveaux partenariats** afin de renforcer la sécurité des bâtiments ou la prévention d'actes délictueux. Ainsi, le 21 octobre 2014 a été signée une convention départementale relative à la sécurisation des exploitations agricoles entre les services de l'Etat concernés et la Chambre d'agriculture, la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Indre et les jeunes agriculteurs. Cette convention vise à développer plusieurs mesures en terme de prévention, de protection, d'intervention et d'enquête.

Le 27 novembre 2014, l'application « **Stop cambriolages** » développée par la Gendarmerie nationale a été présentée. Accessible depuis les smartphones, cette application permet de lutter contre les cambriolages par l'information du citoyen en accédant à des messages de prévention mais également des renseignements destinés aux victimes.



C - La réponse judiciaire à la délinquance

La **direction territoriale de la Protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ)**, chargée de l'ensemble des questions relatives à la justice des mineurs, est composée dans l'Indre :

- d'une unité éducative de milieu ouvert (UEMO), qui a exercé 631 mesures pour 328 jeunes (très légère progression par rapport à 2013) pour 140 jeunes suivis simultanément. Cette unité a également procédé à 41 placements judiciaires pour 26 mineurs, certains d'entre eux cumulant plusieurs placements dans l'année. La permanence éducative auprès du tribunal a réalisé 29 interventions dans le cadre de l'alternative à l'incarcération dont 4 concernant des jeunes filles.

- d'un centre éducatif renforcé à la Pérouille, géré par l'ADIASEAA (association départementale de l'Indre pour l'accueil et la sauvegarde Enfance Ado Adulte), et financé exclusivement par l'Etat, qui a terminé sa 9^{ème} session d'accueil de mineurs (2 groupes de 7 dans l'année, durant 5 mois).

- d'un service d'investigation éducative, géré par l'association AIDAPHI (association interdépartementale pour le développement des actions en faveur des personnes handicapées et inadaptées) et financé exclusivement par l'Etat, qui continue d'avoir une activité particulièrement importante avec 176 jeunes suivis, eu égard à la population de 0-18 ans de l'Indre.

L'Indre comporte deux établissements pénitentiaires

La **Maison centrale de Saint-Maur**, établissement ouvert depuis 1975, est l'une des onze maisons centrales que compte la France métropolitaine. D'un effectif théorique de 330 détenus, sa capacité opérationnelle a été rapportée à 260 places pour personnes condamnées à de longue peine. Au 1^{er} janvier 2014, le nombre de condamnés s'élevait à 216 (contre 212 à la même époque en 2013), cet effectif a diminué au cours de l'année pour atteindre 205 courant décembre.

L'établissement, à vocation sécuritaire, dispose d'un encadrement renforcé et particulièrement formé à la gestion des personnes détenues exécutant de longues peines.

L'année 2014 a été marquée par plusieurs événements d'ampleur : deux mutineries, l'une en août et l'autre au quartier d'isolement en octobre.

Depuis 2010, une attention particulière est portée aux phénomènes de radicalisation religieuse en détention et aux comportements de rejet vis-à-vis de l'autorité de l'Etat.

Ouvert en 1992, le **centre pénitentiaire de Châteauroux** est composé de 3 secteurs : une maison d'arrêt, un centre de détention et un quartier Semi-liberté de 10 places. D'une capacité théorique de 400 places, l'effectif moyen de la population pénale était de 379 détenus en 2014 (413 détenus en 2013 ; 415 en 2012).

En 2014, l'effectif réel moyen de l'établissement connaît une baisse de 8,23 % par rapport à 2013 et comme les années précédentes, le taux d'occupation à la maison d'arrêt (140%) reste plus élevé que sur le centre de détention (95%).

La population pénale est caractérisée par une augmentation de la tranche des 30-40 ans (+31,18%).

La mise en œuvre du plan « prévention suicide » fait désormais partie intégrante du fonctionnement de l'établissement et aucun suicide n'est à déplorer en 2014.



2. Renforcer la sécurité routière

A - Bilan chiffré

Avec 235 accidents corporels, et 286 blessés en 2014, le bilan départemental, en diminution par rapport à l'année précédente, s'inscrit dans les objectifs nationaux, avec, hélas, encore 22 tués. Le seuil critique fixé à 15 et le bilan 2013 qui s'élevait à 21 tués ont donc été dépassés.

Sur les 22 tués, 55% avaient plus de 65 ans et 14% moins de 25 ans.

De plus, dans 18% de ces accidents mortels, l'alcool et les stupéfiants ont été des facteurs aggravants.

La politique locale de sécurité routière, pilotée par la sous-préfète d'Issoudun, demeure orientée selon les termes de ce constat.

B – Politique locale de sécurité routière

Le document général d'orientations de sécurité routière signé en juillet 2013 identifie six enjeux prioritaires : les jeunes, les deux roues motorisés, l'alcool et les stupéfiants, la vitesse, les actifs et les seniors.

Le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) 2014, animé par la coordination sécurité routière, décline ces enjeux en plus de 180 actions réalisées par 9 partenaires publics ou associatifs, et a permis la sensibilisation de plus de 16 000 personnes aux risques routiers.

Début 2014, 14 intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) ont reçu la formation initiale qualifiante et ont été nommés par arrêté du Préfet du 4 avril 2014. Ces 14 bénévoles sont venus en appui tout au long de l'année 2014 pour l'animation des actions sécurité routière.

Le déploiement des actions du PDASR 2015 va être mené en prenant en compte les caractéristiques de l'accidentalité relevées sur le territoire départemental.

En 2014, le parc de radars (22) est resté stable, conformément à la politique nationale. Le repositionnement de certains radars eu égard à l'évolution de l'accidentalité et des infrastructures va être étudié en 2015.

10 radars pédagogiques sont positionnés dans le département au droit des zones de vigilance accrues.

La procédure de transfert de 13 radars pédagogiques au profit des communes est en cours d'achèvement.

3. Prévenir les risques naturels et technologiques et gérer les crises

A - La prévention des risques

Cinq exercices de sécurité civile, indispensables mises en situation, permettant de maintenir les capacités de réactivité en cas de survenue d'accident, ont été réalisés.

La surveillance **des établissements recevant du public (ERP)** s'opère par la réalisation de visites :

92 visites de sécurité ont été réalisées permettant d'atteindre l'objectif de 93 % de visites périodiques des ERP par rapport au planning annuel. Seuls, 3 ERP n'ont pas été visités du fait de travaux ou de fermeture annoncée.

Le nouveau **plan VIGIPIRATE** a été mis en œuvre, s'appuyant sur le principe que « la vigilance est l'affaire de tous, notamment dans les lieux publics ». Ce plan définit de nouvelles postures : vigilance, vigilance renforcée et alerte. Il comporte une partie publique, concernant les mesures qui doivent être communément observées et l'autre, confidentielle, relative aux dispositions particulières propres à certains secteurs d'activité. De plus une réflexion a été menée sur les sites sensibles dans le département de l'Indre et 54 cibles potentielles – dont les points d'importance vitale – ont été définies et sensibilisées.

64 plans communaux de sauvegarde, sur un total de 69 plans obligatoires, ont été réalisés.

Pour ce qui est des risques technologiques, les inspecteurs des installations classées au titre de la protection de l'environnement et la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations gèrent les installations classées soumises à autorisation ou enregistrement en fonctionnement.

Le nombre de ces installations est relativement stable dans le département (environ 160), avec 1 site Seveso seuil haut et 2 sites Seveso seuil bas.

La réglementation ayant évolué, dans un sens de simplification, la DREAL a organisé plusieurs réunions d'information à destination des exploitants d'installations classées, des fédérations professionnelles et des associations. Des journées d'information sur les risques naturels et technologiques ont également réuni des inspecteurs d'installations classées, des inspecteurs du travail en carrières de la DREAL, de la DDT et du SDIS.



B - La planification

Le Document Départemental des Risques Majeurs (DDRM), auquel tout citoyen a accès sur le portail Internet des services de l'État dans l'Indre, affiche une double ambition : offrir une information rigoureuse et accessible sur les risques majeurs et présenter la protection civile dans toute sa cohérence. Il recense donc les risques naturels (dans le département de l'Indre, ces risques sont principalement les inondations, les intempéries...), ou liés aux installations technologiques et industrielles (risque de rupture du barrage d'Eguzon, risque type SEVESO par exemple) sur chaque commune concernée.

Il comprend des cartographies et énumère les principales études et les documents de référence qui peuvent être consultés pour une complète information.

Le DDRM expose également les consignes de sécurité permettant de se protéger en cas de crise.

La planification ORSEC a été poursuivie et les plans suivants, produit d'un travail exigeant qui s'est déroulé sur plusieurs années, ont trouvé leur aboutissement :

- « soutien aux populations »,
- « pandémie grippale »,
- « gestion des décès massifs »,
- et la révision du Plan Particulier d'Intervention d'AXERREAL.

En parallèle, le plan de continuité des services (PCA) de la préfecture a été élaboré.

La révision du PPI Barrage d'Eguzon et des plans « ACCIFER » (accidents ferroviaires), « Transport de matières dangereuses », « transport de matières radioactives » a été engagée.

Le déploiement du nouveau **Système d'alerte et d'information du public (SAIP)**, sur les 28 communes traversées par la Creuse à l'aval d'Eguzon, pour la prise en compte du risque de rupture du barrage ainsi que sur la commune de Châteauroux pour le risque technologique de la CECA a été poursuivi. Ce dispositif consiste à équiper les communes concernées de sirènes reliées à un logiciel informatique qui permet notamment de les activer simultanément ou individuellement par la préfecture ou le maire.



C - La gestion de crises

Tous les services de l'État concernés [délégué militaire départemental (DMD), direction départementale des territoires (DDT), direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), délégation territoriale de l'agence régionale de santé du centre (DT ARS)] ainsi que les représentants de collectivités (Conseil général, ville de Châteauroux) par la nature des situations de crise - réelles ou éventuelles - se mobilisent au centre opérationnel départemental (COD), situé au sein du service interministériel de défense et de protection civiles, à la préfecture. En 2014, le COD a été activé 12 jours au total et 8 alertes GALA (système d'alerte des communes par automate d'appel) liées essentiellement à des alertes météorologiques ont été lancées.

La Direction départementale des territoires a développé sur le site internet de la DREAL de zone de défense Ouest, un site rassemblant toute la documentation et la cartographie nécessaires aux techniciens dans ces situations d'urgence.

D - Sécurité

Reflète de l'actualité nationale, 87 demandes d'autorisation/dérogation de survol, dont 74 relatives à l'utilisation de drones, ont été instruites, contre 19 seulement en 2013.

4. Renforcer le dispositif de veille et de sécurité sanitaire

La plateforme régionale de gestion des alertes et signaux sanitaires ARS45-ALERTE@ars.sante.fr est activée depuis le 1^{er} juillet 2010. Les signaux sanitaires du domaine médical sont traités au siège de l'ARS, tandis que tous les autres signaux sont traités par la délégation territoriale de l'Indre.

En 2014 : la plateforme a ainsi traité 1060 signaux sanitaires et environ 645 événements indésirables en établissements, dont 75 signaux sanitaires ont été traités pour le seul département de l'Indre.

Les soins psychiatriques sans consentement :

La DT36-ARS, véritable interface entre les établissements psychiatriques (Centres hospitaliers de Châteauroux et Bourges), le préfet, le juge des libertés et de la détention, prépare les décisions prises par le préfet, 24h/24, 365 jours par an. La charge de travail est globalement accrue en raison de la particulière vigilance portée sur les délais, dont le non respect entraîne une annulation des procédures.

En 2014, 27 nouveaux patients (dont 13 détenus) ont été admis en soins psychiatriques à la demande du représentant de l'État. Ces hospitalisations ont généré :

- 144 arrêtés préfectoraux (dont 34 pour détenus) d'admission, définitions de mesures, renouvellement, transformations, levées de mesures,
- 29 saisines du Juge de la liberté et de la Détention.

Parallèlement, 194 décisions ont été prises pour des hospitalisations à la demande d'un tiers.

5. Assurer la sécurité et la protection des consommateurs

Dans le cadre de la sécurité des produits et des services, les missions se traduisent par des contrôles à tous les niveaux (production, importation et distribution) et dans des secteurs d'activité très variés (produits alimentaires, non alimentaires et prestations de services).

Les agents de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) vérifient que les produits et les services satisfont à l'obligation générale de sécurité et aux réglementations spécifiques concernant certains d'entre eux. Si besoin, ils font retirer des circuits de commercialisation, les produits ou services dangereux ou illicites.

Parmi toutes ces missions, il convient de souligner :

- L'inspection sanitaire permanente dans les 3 abattoirs de boucherie du département, dont l'abattoir de Lacs, premier abattoir de la région Centre-Val de Loire, pour son tonnage de gros bovins ;

- La gestion des alertes produits : en 2014, la DDCSPP a dû gérer 19 alertes, ce qui est un nombre plus élevé qu'habituellement. Ces alertes conduisent souvent à retirer le produit du circuit de consommation ou, du moins, à en bloquer la commercialisation, le temps d'analyses complémentaires. Parmi les plus marquantes, celles relatives aux fromages de chèvre qui ont des impacts économiques non négligeables pour les producteurs fermiers.

- Le suivi de la qualité des produits via la réalisation d'analyses :

En 2014, dans le cadre du dispositif de sécurisation des produits (alimentaires ou non), la DDCSPP36 a mis en œuvre 32 plans de surveillance et de contrôle, visant à surveiller la conformité des productions. Des contrôles ont été réalisés, notamment sur des jouets, mettant en évidence le caractère dangereux d'un produit. Ces plans contribuent, dans le même temps, à la valorisation des produits français à l'exportation.

Chiffres clés

- 395 établissements contrôlés,
- 547 inspections,
- 90 suites (avertissements/ procès verbaux/ mesures de police administratives),
- 420 certificats ou attestations délivrés en lien avec l'exportation ou l'importation de produits,
- 260 produits analysés.



6. Assurer la sécurité des sportifs et des mineurs, en accueils collectifs, durant leurs loisirs

Objectifs opérationnels	Bilan 2014	Analyse des résultats	Perspectives 2015
Sécurité des sportifs	46 établissements d'activités physiques et sportives contrôlés, principalement : lieux de baignade, centres équestres et salles de fitness	1 fermeture administrative prononcée avec ré-ouverture 2 jours après, suite aux travaux de sécurisation réalisés. Les manquements les plus récurrents concernent l'affichage des documents obligatoires.	Contrôle de 25 établissements au minimum principalement les lieux de baignade et les établissements proposant des sports de nature, selon une analyse des risques.
Sécurité des lieux de baignade	Organisation de 3 sessions d'examen au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA)	50 titulaires du BNSSA déclarés pour exercer de manière saisonnière (été 2014) la surveillance des baignades d'accès gratuit ou bien des piscines d'accès payant, par dérogation préfectorale	Idem
Sécurité des épreuves sportives sur la voie publique	Instruction de 180 demandes d'avis sur l'organisation d'épreuves sportives	Rappel de l'application de certaines dispositions réglementaires (certificats médicaux, formation des signaleurs)	Continuer à favoriser la prévention des accidents et le respect des règlements
Formations de secouristes dans les clubs sportifs	Aide du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) à la mise en place de formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1)	Mise en place des formations PSC1 par le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS), avec l'aide du Centre National pour le Développement du Sport	Renouvellement de l'aide au CDOS
Protection des mineurs accueillis collectivement durant leurs loisirs ou leurs vacances	- 43 Accueils Collectifs de Mineurs contrôlés pour 39 recommandations et 2 injonctions ; 1 fermeture partielle. Les contrôles ont porté majoritairement sur les séjours encadrés par des directeurs stagiaires ou bénéficiant d'une dérogation - actions de formation et d'information des organisateurs et directeurs, en amont (accent mis sur la prévention)	- Un niveau général de sécurité physique et affective très satisfaisant. - Des progrès à réaliser en matière de qualité éducative.	- Cible : 10 contrôles - Plusieurs actions de formation programmées, dont un soutien aux directeurs stagiaires. - Contexte : changement réglementaire en lien, en particulier, avec la réforme des rythmes éducatifs (l'Etat poursuivra son effort de pédagogie pour accompagner cette réforme).

7 - Veiller sur la santé animale et s'assurer de la protection animale

Dans le domaine "santé et protection animales", les principales missions de la DDCSPP se traduisent par le contrôle des conditions de détention et d'identification des animaux domestiques mais également, en lien avec les vétérinaires sanitaires, par la surveillance de l'apparition de maladies animales et la lutte contre celles-ci. Les agents du service délivrent également des autorisations et des certificats qui garantissent la sécurité sanitaire des animaux.

Chiffres pour 2014

Structures contrôlées (toutes espèces confondues) :

- * identification : 38,
- * protection animale : 92,
- * conditions sanitaires : 26.

Mais également :

- * prélèvements en élevage : 94,
- * certificats-attestations : 420,
- * gestion des suspicions de maladies : 23 mais fort heureusement, aucune confirmation.

En 2014, deux points particuliers peuvent être soulignés :

- * la mise aux normes des bâtiments abritant les truies gestantes : tous les établissements du département sont désormais conformes.
- * un nombre de suspicions de tuberculose plus élevé que les années précédentes chez les ruminants (13 en 2015, 4 en 2013, 7 en 2011 et 2012) qui dénote une attention accrue de la part de nos partenaires vétérinaires dans un contexte national assez sombre, cette maladie étant en cours de réapparition sur le territoire. La surveillance de la tuberculose bovine est par ailleurs couplée à une surveillance de la faune sauvage (cervidés, sangliers, blaireaux) susceptible de transmettre cette maladie aux cheptels domestiques.

Enfin la DDCSPP assure le suivi administratif des établissements détenant des animaux de la faune sauvage captive. 19 autorisations d'ouverture et 9 certificats de capacité ont été délivrés en 2014.

PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

1. Protéger et restaurer les milieux naturels

Afin d'animer le réseau eau et biodiversité, la mission inter-service de l'eau et de la nature (MISEN), qui regroupe les services de l'État et les établissements publics en charge de l'eau et de la biodiversité sous l'autorité du directeur départemental des territoires, se réunit régulièrement, et travaille sur les thématiques telles que les captages prioritaires, les milieux aquatiques, la gestion quantitative, la protection des zones humides, le drainage, la biodiversité...

A - La politique de l'eau

La finalité de l'action de tous les services de l'Etat qui concourent à mettre en œuvre la politique de l'eau est l'atteinte des objectifs de qualité des eaux fixés par la directive européenne cadre sur l'eau (DCE) et la préservation des milieux aquatiques.

Ainsi, depuis 2013, un important travail a été mené afin de définir collectivement une politique de l'eau dans le département : consultation du public, puis concertation conduite par la Direction départementale des territoires (DDT) avec l'ONEMA, la Chambre d'Agriculture, les organisations professionnelles agricoles, la Fédération de Pêche, Indre Nature, des représentants des maires, et de représentants des forestiers privés et des propriétaires ruraux. Ces actions ont conduit à la mise en ligne d'une carte indicative – elle peut donc être amenée à évoluer, mais de façon limitative – des cours d'eau, à l'exception du bassin de la Brenne, pour l'application de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques et faciliter l'interface entre les usagers et les services instructeurs de l'État. Un groupe de travail sur l'entretien des cours d'eau a été lancé dans le but de rédiger un guide de bonnes pratiques, afin d'apporter des réponses pratiques aux interrogations et inquiétudes des usagers.



Le projet de contrat territorial sur la Creuse, porté par le Parc naturel régional de la Brenne (PNR) a été entrepris avec le concours et l'appui des services de l'Etat, en complément des autres opérations du département sur la Claise, l'Indre, le bassin du Fouzon, l'Anglin, l'Arnon.

Les démarches déjà engagées sur les captages prioritaires notamment Buzançais, Reuilly-Diou, Brion et la désignation d'un nouveau captage, les carreaux à Ardentes, sont poursuivies.

De nouveaux règlements particuliers de police concernant la navigation de plaisance, motorisée ou non, des activités sportives et nautiques telles le ski nautique, la voile, la plongée subaquatique, l'aviron, sur la Creuse domaniale ainsi que sur les retenues hydroélectriques de la Roche Bat l'Aigue, la Roche au Moine et Eguzon ont été définis par arrêtés préfectoraux, afin de s'adapter aux nouvelles dispositions du décret du 25 mars 2013 codifiant le code des transports relatif au domaine fluvial et à la navigation intérieure.

L'une des missions principales de l'ONEMA est son activité de contrôles des usages de l'eau et des milieux aquatiques, sous l'autorité du Procureur de la République, dans le cadre d'un commissionnement « Eau-Nature » des inspecteurs de l'environnement ; cette mission s'exerce en lien étroit avec le service en charge de la police de l'eau de la DDT.

→ En 2014, la qualité de l'eau a mobilisé 50 % des efforts du service départemental de l'ONEMA, en nombre absolu de contrôles et de constats d'infractions rapportés ; il s'agit de pollution diffuse par l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité des points d'eau, par toutes les catégories d'usagers ainsi que de pollutions accidentelles ayant entraîné des mortalités visibles de poissons.

B - Chasse et faune sauvage

Au niveau cynégétique, la gestion des populations de sangliers nécessite une forte implication de la fédération départementale des chasseurs. Toutefois, l'atteinte de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique recherché a justifié que des battues administratives, menées par les lieutenants de louveterie, soient ordonnées, notamment au moment des semis de printemps du maïs, pour décantonner les animaux responsables de dégâts. L'administration s'est également investie envers les territoires qui constituent des zones refuges de sangliers. Ainsi la commune de Migné a été ajoutée à la liste des communes « points noirs sangliers » après celles de Rosnay, Saint-Michel-en-Brenne et Mézières-en-Brenne.

Au nombre de 12, les lieutenants de louveterie, agents bénévoles de l'Etat, sous la tutelle de la DDT, ont été nommés pour 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2015. Ils ont été choisis pour leurs compétences cynégétiques et sont les conseillers techniques de l'administration en matière de destruction d'animaux nuisibles et de nuisances causées par la faune sauvage.

La police de la chasse, exercée par le service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), représente les 2/3 de l'activité de ce service (soit 9000 heures). Un large éventail d'infractions, définies par le plan de contrôle validé par le Préfet, a été relevé : modes et moyens prohibés, plan de chasse, territoire, protection et gestion du gibier, contrôle des permis de chasser, sécurité...). Dans ce cadre, 3 accidents corporels et plusieurs incidents ont été constatés cette saison.

La police de la nature représente quant à elle le 1/3 restant de l'activité de l'ONCFS. Le service s'est impliqué dans le contrôle des établissements détenant des espèces de faune sauvage et se livrant à leur commerce. Le fait marquant de 2014 est la mise à jour d'un important commerce de plumes, de crânes, de pattes de diverses espèces chassables ou protégées mais qui pour la plupart d'entre elles n'étaient pas autorisées au commerce. Par ailleurs, 2 procédures concernant la destruction de nids avec leur contenu (œufs ou jeunes) de diverses espèces de hérons ont été dressées avec poursuites des mis en cause devant le tribunal.

Dans ce même domaine, l'ONCFS s'implique dans la protection des espaces, en particulier par le contrôle de la circulation des véhicules tout terrain motorisés hors des voies ouvertes à la circulation, ainsi que l'abandon des déchets dans la nature.

En plus de missions techniques définies au plan national, un suivi particulier est effectué sur l'évolution de la colonisation du castor sur les rivières Indre, Creuse et Anglin ainsi que sur la nidification du faucon pèlerin dans la vallée de la Creuse. L'ONCFS porte également attention sur ces sites à l'évolution de la loutre, du grand corbeau et du hibou Grand Duc.

C - Les Forêts

La gestion multifonctionnelle conduite dans les forêts publiques du département de l'Indre (13 700 hectares) repose sur des documents de gestion établis pour une vingtaine d'année. Depuis 3 ans, un important travail a été engagé, en concertation avec collectivités et associations, pour conduire la révision des aménagements des 12 000 ha de forêts domaniales du département. Ainsi, 2014 a vu l'achèvement des projets conduits sur les forêts domaniales de Bellevue et Châteauroux, soit 6 100 ha. Le taux d'aménagement atteint un niveau proche de 100% pour l'ensemble des forêts publiques, puisque seulement 12 ha ne bénéficient pas d'un plan de gestion durable en vigueur.

Ces documents de gestion permettent d'affirmer l'importance des enjeux environnementaux et sociaux portés par ces forêts ; ils ont conduit à poursuivre la réfection des aménagements d'accueil en forêt de Châteauroux avec notamment la rénovation de l'entrée de l'étang de Berthommiers. Pour prévenir les conflits d'usage, les personnels de l'ONF ont également assuré une présence renforcée lors des pics de fréquentation en forêt.

Avec 50 000 m³ de bois mobilisés sur ces forêts, l'ONF a consolidé l'approvisionnement de la filière bois et ainsi répondu à son attente, notamment pour les besoins de la tonnellerie. Outre son importance économique, cette récolte, conduite dans le cadre d'une gestion durable, s'intègre dans les mesures nécessaires pour prévenir le réchauffement climatique et ses effets.

D - Les énergies renouvelables

Pour accompagner le développement des énergies renouvelables, un pôle de transition énergétique, en charge notamment d'élaborer le point de vue de l'Etat dans l'Indre, sur les différentes sources d'énergies renouvelables, a été mis en place en 2014.

1. L'éolien

Dans le cadre des 6 zones d'implantation préférentielle des projets éoliens définis au Schéma Régional Éolien pour le département de l'Indre, l'instruction puis la construction de nouveaux parcs éoliens se sont poursuivis en 2014.

Le département compte aujourd'hui 52 éoliennes raccordées pour une puissance de 123 MW.

19 parcs éoliens sont en cours d'instruction (113 éoliennes, potentiel : 291 MW), 8 parcs sont autorisés mais non raccordés à ce jour (30 éoliennes : 119 MW). La puissance éolienne autorisée totale dans l'Indre en fin d'année 2014 est d'à peu près 250 MW, soit environ la moitié de l'objectif assigné au département dans le cadre du schéma régional éolien.



→ La région Centre se trouve en 4^{ème} place au niveau de la puissance raccordée au 30 septembre 2014 (792 MW), derrière La Champagne Ardennes (1477 MW), la Picardie (1 200 MW) et la Bretagne (806 MW).

Un même projet peut relever simultanément de plusieurs autorisations environnementales.

Dans le cadre de la modernisation du droit de l'environnement et des chantiers de simplification, le Gouvernement a décidé d'expérimenter, par un décret du 2 mai 2014, le principe d'une autorisation environnementale unique pour les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) qui concernent la production d'énergie renouvelable (éoliennes terrestres et installations de méthanisation). Cette expérimentation, d'une durée de 3 ans, concerne les régions Basse-Normandie, Bretagne, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais et Picardie. Cette autorisation unique regroupera l'ensemble des décisions de l'État éventuellement nécessaires pour la réalisation du projet et poursuit plusieurs objectifs :

- une simplification des procédures sans diminuer le niveau de protection environnementale,
- une intégration des enjeux environnementaux pour un même projet,
- une anticipation, une lisibilité et une stabilité juridique accrues pour le porteur de projet.

2. Le photovoltaïque

Un nouveau projet photovoltaïque au sol, localisé sur un ancien terrain de l'Etat (ex-DDE) à Saint-Marcel a fait l'objet d'un examen partagé au sein du Pôle de transition énergétique. L'étude d'un autre projet important du même type à Chaillac, a été lancée ; il s'agit de la 2^{ème} tranche de la seule centrale importante au sol dans l'Indre en service à ce jour.

A noter : le nombre d'installations photovoltaïques raccordées sur toiture poursuit sa progression très régulière, passant de 1200 à 1349, pour une puissance installée de 17,3 MW au 31 mars 2015.

3. Contribuer au développement de l'exploitation de la méthanisation

L'ouverture d'un guichet unique « méthanisation » au sein de la Direction départementale des Territoires et la publication d'un guide du porteur de projet constituent les deux actions centrales de la DDT dans ce domaine.

Le guide pratique est destiné à présenter l'aspect administratif d'un projet de méthanisation. Il procure également des références techniques intéressantes. Il n'est pas exclusivement destiné aux agriculteurs, mais bien à tous les acteurs du territoire (collectivités, entreprises non agricoles, etc).

Le guichet unique est destiné à accompagner les porteurs de projet tout au long de leurs démarches administratives, afin de faciliter les échanges avec l'administration (complétude des dossiers, informations réglementaires, etc). L'objectif est ainsi de faire avancer le projet plus vite, en évitant des périodes d'inactivité du dossier. Ce guichet a été conçu avec les autres services de l'État concernés, et en concertation avec les chambres consulaires, qui promeuvent la valorisation de la biomasse dans le département.

Fin 2014, dans l'Indre, deux unités de méthanisation étaient ainsi en activité, et 8 projets sont en émergence à des stades divers d'avancement.

E - La protection de biodiversité dans le cadre de Natura 2000

L'Indre dispose d'un environnement d'une grande diversité patrimoniale : environ 12 % de son territoire est classé en zone Natura 2000. L'enjeu est de mettre en place des programmes de protection dont certains peuvent être financièrement aidés. Ainsi, le marais de Jean Varenne, situé sur les communes de Thizay et Saint-Aoustrille, d'une surface de près de 100 hectares, a été complètement restauré grâce à des travaux financés par deux contrats Natura 2000 portés par le Syndicat intercommunal du bassin de la Théols et la Fédération de l'Indre pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques.

F - L'exercice de l'autorité environnementale

Depuis le 1^{er} janvier 2013, l'évaluation des incidences environnementales des projets, plans, programme et documents d'urbanisme est soumise à l'avis, rendu public, d'une « autorité compétente en matière d'environnement » : « l'autorité environnementale ».

Les avis de l'autorité environnementale sont consultables sur le site www.indre.gouv.fr.

Chiffres clés 2014

9 saisines de l'autorité environnementale pour examen au cas par cas :

- 7 projets de travaux, ouvrages et aménagements (3 ouvrages, aménagements ruraux et urbains hors défrichement ; 3 défrichements, 1 infrastructure de transport),

- 1 plan, schémas, programmes et autre doc. de planification (zonage d'assainissement),

- 1 document d'urbanisme,

- 14 saisines de l'autorité environnementale pour avis,

- 13 saisines pour des projets de travaux, ouvrages et aménagements relatifs à des installations classées pour la protection de l'environnement essentiellement,

- 1 saisine pour un document d'urbanisme.

L'Indre représente 10% des dossiers de la région en 2014, pourcentage comparable aux années antérieures.

G - La réhabilitation énergétique des bâtiments

Le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH), politique prioritaire de l'État lancée en 2013, a pour objectif de faire passer de 125 000 à 500 000 en 2017 le nombre de logements rénovés par an. Il participe à trois objectifs ambitieux : la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le soutien à l'emploi local et l'amélioration du pouvoir d'achat des Français.

Le territoire de l'Indre a un fort potentiel de rénovations énergétiques : son parc de logements est ancien, les revenus des ménages sont modestes. Les collectivités, qui animent les opérations locales de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), les services de l'État, qui pilotent et financent ce plan, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement Espace Info Énergie (ADIL-EIE), qui repère et oriente les particuliers intéressés ont permis le bon fonctionnement du dispositif local tout au long de l'année 2014.

Les résultats pour l'année 2014, fortement en hausse par rapport à 2013, année déjà en nette progression, sont la manifestation de leur engagement :

- L'ADIL-EIE a permis de renseigner et d'orienter les particuliers : 3 347 appels ont été traités, en progression de 26 %. Cette activité a permis de repérer 288 dossiers de ménages modestes adressés aux opérateurs et à la délégation locale de l'ANAH.

- La délégation locale de l'ANAH a réalisé 363 dossiers en 2014 contre 268 en 2012, soit plus d'1,5 dossiers d'aides pour 1 000 Indriens. Le montant total de travaux générés s'élève à plus de 5,6 millions d'euros pour 3,3 millions d'euros d'aides publiques distribuées.

- Les bailleurs sociaux (l'OPHAC de l'Indre et SCALIS) ont rénové 697 logements, respectant les objectifs des conventions les liant à l'État.

- Les professionnels se sont mobilisés, et ont démontré les savoirs-faire locaux puisqu'on dénombre 131 professionnels RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) en décembre 2014, contre 33 un an plus tôt.

En ce qui concerne la construction neuve, 53 contrôles ont été réalisés, révélant des défauts liés à l'aération, l'énergie et l'accessibilité. Des échanges constructifs entre l'État, les constructeurs et les professionnels du bâtiment ont permis ou permettront de lever la plupart de ces non-conformités.

2. Politique Agricole Commune (PAC)

En 2014, année de transition entre l'ancienne et la nouvelle programmation de la Politique Agricole Commune (PAC), les services de l'État ont apporté leur soutien aux agriculteurs par l'attribution des aides prévues dans le cadre de cette politique européenne. **Près de 130 millions d'euros** ont ainsi été versés à la filière agricole du département de l'Indre au titre du 1^{er} et du 2nd pilier de la PAC, apportant ainsi un soutien important à ce secteur essentiel pour l'économie du département.



Afin de faciliter les démarches des agriculteurs, l'assistance à la télédéclaration a été mise en œuvre au sein de la DDT pendant la période de dépôt des demandes d'aides (1^{er} avril au 15 mai). L'accompagnement des agriculteurs dans l'appropriation de l'outil TelePAC a été renforcé tandis qu'un effort supplémentaire a été déployé à destination des exploitants n'ayant jamais télédéclaré jusqu'alors, ainsi que sur l'accueil téléphonique. Ceci a notamment permis d'**atteindre un taux de 75 % de télédéclarants pour les aides surfaciques de la PAC en 2014.**

3. Aménager le territoire

A - Stockage des déchets



Le stockage est l'opération d'élimination ultime des déchets. Il concerne la fraction des déchets qui ne peut pas être valorisée par réemploi ou recyclage dans les conditions techniques et économiques du moment. L'appréciation du caractère ultime des déchets est opérée au niveau des territoires couverts par les plans d'élimination des déchets.

Le suivi des Installations de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDND) est effectué par la DDCSPP en lien avec les inspecteurs des installations classées de l'UT DREAL.

2 commissions de suivi de site dont le rôle est de promouvoir l'information du public se sont réunies en 2014 (SEG à Gournay et COVED à Châtillon-sur-Indre). Ses membres, nommés par arrêté préfectoral, ont accès à toutes les informations émanant de l'exploitant et peuvent demander des expertises supplémentaires. La

commission peut faire des recommandations en vue d'améliorer l'information du public sur les conditions de fonctionnement de l'installation.

Malgré la transparence et le suivi liés à son activité, l'arrêté d'autorisation d'exploiter accordé à l'ISDND de la COVED a été annulé par décision du Tribunal Administratif de Limoges en mai 2014 suite à un vice de procédure. L'importance d'une coordination au niveau départemental (Préfet, élus, Conseil départemental) a été de fait démontrée par la forte mobilisation des élus en lien avec le Préfet, permettant de pallier la fermeture provisoire de cette installation.

Un nouveau dossier, déposé le 24 décembre 2014 par la COVED, est en cours d'instruction par les services de l'inspection des installations classées.

B - Poursuites de la suppression des passages à niveau de la ligne ferroviaire Paris-Orléans-Toulouse

Dans le cadre de la modernisation de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT), une opération avait été inscrite au CPER 2007-2013 pour un montant de 11 millions d'euros répartis entre l'Etat et la Région Centre. Les derniers travaux d'infrastructure ont été effectués :

- suppression du passage à niveau (PN) n° 204 (avec construction d'un pont route) à Saint-Maur,
 - suppression du PN n° 210 (avec construction d'une voie et d'un pont route) à Tendu,
 - suppression des PN n°193 et 194 (avec construction d'un passage dénivelé sur la RD 96) à Montierchaume,
 - suppression du PN n° 214 (avec construction d'un passage dénivelé sur la RD133) à Vigoux (travaux en cours dans ce dernier cas).
- Le PN n° 203 a fait l'objet d'un arrêté de suppression le 11 décembre 2014.

Les travaux concernant la remise à niveau de la ligne de fret Châteauroux-Buzançais, ont démarré après qu'une enquête commodo incommodo, conduite au printemps 2014, a abouti à la suppression de 4 Passages à Niveau : 179 à Niherne, 161 à Buzançais, 166 et 169 à Villedieu/Indre.

C - Réglementation de la publicité

L'entrée en vigueur d'un nouveau dispositif réglementaire en matière de publicité issus de la loi Grenelle II a conduit la DDT à organiser une compétence dans l'objectif de promouvoir le nouveau cadre publicitaire et de coordonner les éléments de portage politique.

En termes de conduite de politique publique, les communes et établissements publics intercommunaux compétents ont été invités à élaborer un règlement local de publicité (RLP) au gré de la prescription des PLU, en hiérarchisant les territoires concernés (agglomérations, zones d'activités et entrées de ville).

Enfin, le service a participé à l'élaboration de la politique régionale pilotée par la DREAL.

D – Élaboration des cartes de bruits

Conformément à la directive européenne du 25 juin 2002, les cartes de bruit stratégiques des grandes infrastructures de transport doivent être établies sous l'autorité du préfet de département.

La directive impose l'élaboration de cartes de bruit stratégiques (CBS) devant « permettre l'évaluation globale de l'exposition au bruit dans une zone donnée soumise à différentes sources de bruit ou pour établir des prévisions générales pour cette zone » .

Les CBS sont exprimées en Lden (Level day evening night) qui détermine un niveau sonore équivalent sur 24 heures et en Ln (Level night) pour la période nocturne, où la gêne sonore est la plus forte.

Après une première échéance concernant la réalisation des cartes de bruit pour les infrastructures routières dépassant 6 millions de véhicules par an, approuvée en avril 2009, la réalisation de cartes de bruit pour les infrastructures routières dépassant 3 millions de véhicules par an, a été approuvée par arrêté du 16 septembre 2014.

Ces cartes, arrêtées et publiées conformément au décret du 24 mars 2006 ont été transmises aux autorités gestionnaires de voirie (État ou collectivités) concernées par l'élaboration des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), qui doivent être réalisés dans un délai d'un an après la publication des cartes qui leur sont associées.

E - Appuyer la structuration du territoire et l'action des collectivités territoriales

Le schéma départemental de coopération intercommunale, issu de la loi du 16 décembre 2010, est pleinement entré en vigueur le 01/01/2014 avec la mise en œuvre opérationnelle des communautés de communes du canton de Châtillon-sur-Indre et celle d'Écueillé-Valençay.

Outre la faculté d'avoir recours à la mise à disposition de personnels, les EPCI à fiscalité propre peuvent acquérir du matériel pour leurs propres besoins et ceux des communes membres (article L.5211-4-3 du CGCT issu de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités locales).

Par ailleurs, un nouvel outil a été créé par la loi du 27 février 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles dite « loi Maptam » (article L.5211-4-2 du CGCT) : il s'agit de la création de services communs entre communes et EPCI à fiscalité propre ayant vocation à prendre en charge l'exercice de missions opérationnelles ou fonctionnelles (ressources humaines, informatique, finances...), en dehors des compétences transférées.

Dans ce cadre, les EPCI à fiscalité propre ont obligation d'élaborer, avant fin 2015, un rapport relatif aux mutualisations de services, qui comporte notamment un projet de schéma de mutualisation à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

D'autres outils font également l'objet de campagnes de communication auprès des collectivités :

Dès le printemps 2014, une campagne de communication a été engagée auprès des établissements publics de coopération intercommunale du département pour les informer, puis les aider, à poursuivre les démarches engagées au niveau supra-communal et à réfléchir à une planification intercommunale dans le cadre de la mise en œuvre de la loi ALUR de mars 2014 (Accès au logement et un urbanisme rénové).

La DDT a ainsi poursuivi son action auprès des collectivités pour la mise en œuvre des schémas de cohérence territoriale (SCOT). A ce jour, 5 SCOT sont en projet, en élaboration ou en cours de révision, couvrant la quasi-totalité du territoire du département.

Parallèlement, les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) ont été promus et conseillés aux collectivités pour leur mise en œuvre à l'échelle de chacun des EPCI. Aujourd'hui, 1 PLUi est en cours d'élaboration et 4 PLUi sont au stade de projet. Les collectivités concernées se sont portées candidates au tout début de l'année 2015 à l'appel à projet national leur permettant notamment une prise en charge des frais d'études.

Le PLUi permettra aux collectivités de réfléchir et de mettre en œuvre, à une échelle pertinente, des actions portant sur le logement, les déplacements, l'économie, l'environnement, et la revitalisation de leurs centres bourgs.

La ville de Buzançais, associée à la Communauté de communes Val-de-l'Indre Brenne a été retenue dans le cadre de l'appel à projets «manifestation d'intérêt centres-bourgs» lancé à l'été 2014. Dans ce cadre, des conventions vont être signées en 2015 pour asseoir l'engagement des différents partenaires financiers dont l'Etat et l'ANAH.

F - Les dotations en faveur des collectivités territoriales

En 2014, le montant des dotations de fonctionnement de l'État aux collectivités du département a diminué de 1,8 %, pour contribuer à l'effort national de réduction du déficit budgétaire de l'État.

Ainsi, le total des dotations versées, toutes collectivités confondues (hors dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et fonds national de garantie individuelle de ressources) s'est élevé à 167 264 825 € contre 170 341 827 € en 2013.

Cependant et pour soutenir notamment le secteur du BTP, la dotation d'équipement des territoires ruraux a vu son enveloppe sensiblement augmenter en 2015 (+ 2M€ pour l'Indre, soit une augmentation de 38,92%).

En outre, le taux du fonds de compensation de la TVA est passé de 15,761 % en 2014 à 16,404 % en 2015.

Par ailleurs, le Conseil départemental bénéficie d'une augmentation de 3,89 % de l'ensemble de ses dotations.

4. Connaître et préserver le patrimoine

Trois missions essentielles sont assurées par le service territorial de l'architecture et du patrimoine : la mission de conservation des monuments historiques, la mission de conseil et enfin la mission de contrôle.

Concernant les monuments historiques, le service a poursuivi son investissement dans le contrôle scientifique et technique concernant la restauration des châteaux de Villegongis et de Palluau-sur-Indre, chantiers emblématiques qui ont débuté en 2014, ainsi que de nombreux autres monuments.

Le service attache une grande importance à sa mission de conseil : il est engagé dans la promotion et la pédagogie continues des techniques du bâti ancien auprès des professionnels, des élus, des pétitionnaires (continuité capillaire, inertie, perméance et hygroscopie).

Des permanences ont été instaurées dans certaines mairies (Châteauroux, Issoudun, La Châtre, Argenton-sur-Creuse, Châtillon-sur-Indre, Saint-Benoît-du-Sault) et sous-préfectures (Issoudun, La Châtre, Le Blanc), aux fins de recevoir les pétitionnaires qui ont des difficultés à se déplacer, pour les accompagner dans leurs projets de travaux avant le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation en mairie.

La finalité est d'aider la population à mieux percevoir l'intérêt du cadre préservé du département (ex. Marche occitane, Val de Creuse), l'aider à mettre en valeur l'environnement dans lequel nous vivons, et à le protéger pour ne pas porter atteinte à ses qualités par méconnaissance.

Le conservateur départemental du patrimoine historique, des antiquités et objets d'art contribue à la protection de quelques 357 objets classés et 1 367 objets inscrits ; de façon complémentaire à l'action du STAP, il a contribué au contrôle scientifique et technique du patrimoine mobilier par la visite de 8 édifices en 2014. Il conseille certains propriétaires pour la mise en valeur de leur patrimoine, en contribuant à l'établissement de nouveaux circuits de visite, et en rédigeant des textes, pour l'église de Vic et le château de Valençay par exemple.



RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE, LA SOLIDARITÉ ET L'ÉDUCATION

1. Prévenir l'exclusion et favoriser l'insertion des personnes vulnérables

A – Aide aux personnes sans abris et prévention des expulsions locatives

L'année 2014 a été marquée par un renforcement des capacités d'hébergement et de logements adaptés pour les personnes les plus vulnérables couplé avec un investissement important pour prévenir les expulsions locatives.

Le dispositif d'hébergement d'urgence a notamment été doublé sur Châteauroux passant de 10 à 20 places ouvertes toute l'année. Un accueil de jour a également ouvert. Cette évolution positive, associée à la consolidation des autres dispositifs (maraudes, 115...) et l'ouverture de places à l'hôtel, en appont, a notamment permis d'héberger toutes les personnes sans abri en période hivernale. Les deux CHRS existants dans le département ont fusionné le 1er avril 2014, pour donner jour à un établissement de 68 places effectives gérées par Solidarité Accueil. L'efficacité du dispositif s'en trouve améliorée avec une baisse notable du coût à la place.

Enfin, la création de 12 nouvelles places en résidence sociale, réalisée par l'UDAF, pour des personnes précaires et/ou exclues, avec un handicap psychique vient combler un manque signalé depuis plusieurs années.

Dans le cadre du plan pluriannuel pour la lutte contre la pauvreté et pour l'insertion sociale, l'objectif était d'obtenir de meilleurs résultats de prévention pour les personnes passant en commission de prévention des expulsions. Le dispositif a été amélioré, notamment avec la réception de locataires castelroussins (la moitié des personnes invitées se sont déplacées). Si l'on se réfère au nombre de réquisitions de la force publique (89 en 2013 à 108 en 2014) par rapport au nombre de dossiers traités (de 215 en 2013, à 314 en 2014), on peut estimer que ce travail important de sensibilisation des locataires et de recherche de solutions, mobilisant chaque mois, de nombreux partenaires dont la DPDS du Conseil Départemental, améliore effectivement la prévention des expulsions locatives.

Chiffres clés :

- 2,1 millions pour le soutien de l'ensemble des dispositifs d'hébergement (dont le 115), de logement adapté,
- 20 places d'hébergement d'urgence,
- 255 logements adaptés (maisons relais, foyer des jeunes travailleurs, intermédiation locative),
- 1 dispositif 115,
- 1 Service Intégré de l'Orientation et de l'Insertion, porté par Solidarité Accueil, en lien avec tous les acteurs.

B – Veiller aux majeurs protégés

Le département compte 4 associations tutélaires, 10 mandataires individuels et 3 préposés d'établissements qui gèrent 2 372 mesures individuelles correspondant à autant de personnes sous tutelle. La DDCSPP en assure le contrôle.

Chiffres clés : 3,6 millions pour le financement des mandataires judiciaires à la protection des majeurs (tous financeurs confondus) dont 1,3 millions de participation financière de l'État.

C - Le soutien aux ressortissants de l'ONAC

Dans le cadre de sa mission de solidarité, le service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre attribue des aides financières.

Non imposables, celles-ci ne sont pas déclarables ni récupérables sur les successions.

L'action la plus connue car elle touche 850 personnes, consiste à offrir des colis aux personnes hospitalisées ou en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, pour le 11 novembre, avec l'aide financière du Conseil départemental.

Mais l'ONAC intervient également pour soutenir ses ressortissants en difficultés financières (75 bénéficiaires pour 37 378 €), participe à des frais médicaux (11 participations pour 5 700€), des frais de règlement d'obsèques (46 participations pour 20 550 €), le maintien à domicile (37 bénéficiaires pour 21 900 €) et l'aide différentielle aux conjoints survivants (54 aides pour 51 312 €).

A noter : Pour aider à l'hébergement de ses ressortissants, l'ONAC développe un réseau d'EHPAD, qu'il distingue en décernant à chaque établissement le label « Bleuets de France » ; la résidence retraite La Roche Bellusson, établissement de 75 places à Mérigny, a ce label pour 50 places.

2. Promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations

A - la politique de la Ville



Elle vise à donner aux habitants de ces quartiers autant de chances qu'aux habitants des autres territoires. La loi du 21 Février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine impose une refonte importante dans la conception et la mise en œuvre de la politique de la ville.

Trois quartiers sur Châteauroux et un sur Issoudun ont été statistiquement identifiés comme relevant de cette politique. En copilotage avec les deux communautés de communes, l'Etat s'est investi pour animer les groupes de travail en partenariat qui ont travaillé sur le diagnostic des quartiers, les axes stratégiques à retenir pour y porter l'effort des actions concertées et cohérentes. Ce travail débouchera, en 2015, sur la signature des contrats de ville de Châteauroux et d'Issoudun.

Objectifs opérationnels	Bilan 2014	Perspectives 2015
Favoriser l'émergence et la mise en œuvre de projets favorisant le lien et la promotion sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Financement de 50 projets dans les quartiers prioritaires (172 000 €) ; - Soutien du Dispositif de Réussite Educative, à hauteur de 210 000 € ; - Mise en œuvre du dispositif Ville Vie Vacances (10 000 €) ; - Maintien de 13 postes « adultes-relais » pratiquant la médiation auprès des habitants. 	Voir infra (nouveaux contrats succédant au Contrat Urbain de Cohésion Sociale)
Amorcer la construction des nouveaux contrats de ville (territoires de Châteauroux et d'Issoudun)	<ul style="list-style-type: none"> - Stabilisation de la nouvelle géographie prioritaire ; - Lancement des instances de gouvernance et des groupes de travail ; - Réflexion sur la constitution des conseils citoyens 	<ul style="list-style-type: none"> - Signature des contrats en juin 2015 ; - Mise en œuvre dès 2015 : Programmation des actions et des financements (juin 2015) - Mise en place des conseils citoyens

B - La lutte contre le surendettement

La Banque de France de son côté assure l'accueil et l'information des particuliers :

- Concernés par une procédure de traitement du surendettement des personnes physiques visées aux articles 331-1 et suivants du code de la consommation, ou demandeurs d'information sur ce dispositif ;
- Souhaitant exercer un droit d'accès aux fichiers dont elle assure la gestion, notamment le fichier national des incidents de remboursement de crédit aux particuliers et le fichier national des chèques irréguliers FNCR ;
- Voulant bénéficier de la procédure de « droit au compte » prévue à l'article L. 312-1 du code monétaire et financier ;
- Intéressés par des questions générales portant essentiellement sur les pratiques et les opérations bancaires.

Ainsi, en 2014, la succursale de la Banque de France dans le département de l'Indre a accueilli 3707 particuliers venus pour :

- 1 491, chercher des informations au titre du surendettement,
- 1 554, des demandes de droit d'accès aux fichiers
- 175, demander le bénéfice du « droit au compte »
- 1 215, chercher des informations d'ordre général sur les opérations et services bancaires.

Comparé à l'année 2013, l'accueil des particuliers est en progression de 8,07 % avec une nouvelle hausse sensible des demandes de droit au compte (+19,04%).

Avec chaque formulaire de déclaration de situation de surendettement remis ou adressé aux particuliers ou lors de demandes d'informations, a été remis la brochure « le guide du surendettement : vos droits, obligations, les solutions possibles, la vie du dossier », 1 800 exemplaires au total.

Des présentations de la procédure du surendettement ont été faites au bénéfice des mandataires judiciaires de l'UDAF et à leurs assistantes ; enfin, en collaboration avec le Centre Communal d'Action sociale, la Banque de France de Châteauroux a participé aux réunions « l'Université du Citoyen » et « Surendettement et inclusion bancaire ».

3. Promouvoir l'action éducative, culturelle et sportive

A – Éducation

La poursuite de la réforme des rythmes scolaires et la refonte de l'éducation prioritaire ont constitué les grands enjeux de l'année 2014.

La réforme des rythmes scolaires :

La réforme initiée en 2013 a été généralisée en 2014 avec les assouplissements prévus par le décret HAMON, permettant notamment de regrouper les activités périscolaires sur une après-midi.



Le groupe d'appui départemental (Education nationale, DDCSPP et CAF) s'est mobilisé afin d'apporter son expertise à 70% des communes qui ont souhaité son intervention afin d'élaborer leur projet éducatif territorial (PEDT).

Toutes les communes bénéficient dorénavant du fonds de soutien et ont pu adopter une organisation du temps scolaire incluant le mercredi matin qui permet de mieux respecter les rythmes naturels d'apprentissage des élèves.

La refonte de l'éducation prioritaire :

Le collège Rosa Parks et les écoles associées du secteur, devenus REP+, ont bénéficié de mesures supplémentaires destinées à renforcer l'accompagnement des élèves et à réduire les écarts de réussite entre ceux qui sont scolarisés en éducation prioritaire et ceux qui ne le sont pas.

Du temps supplémentaires (pondération de 10% en collège, dix-huit demi-journées par enseignant dans les écoles) est libéré, pour la formation, le suivi des élèves et les relations entre professeurs et parents.

Le dispositif « plus de maîtres que de classes » est étendu à toutes les écoles du REP+.

Le collège Diderot d'Issoudun bénéficiera en outre du label REP à compter de la rentrée 2015, ce qui se traduira par des seuils d'ouverture de classe plus favorables et l'allocation de moyens financiers supplémentaires.

Le soutien à l'élaboration de PEDT (Projets Éducatifs De Territoires) de qualité

Objectifs opérationnels	Bilan 2014	Analyse des résultats	Perspectives 2015
Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs	Après plusieurs évolutions réglementaires élargissant les possibilités de dérogation au dispositif initial, les services de l'Etat (Education Nationale, DDCSPP) et leur partenaire CAF ont expliqué la réforme et répondu à toutes les demandes d'accompagnement, sur le terrain, rôle du Groupe d'Appui Départemental (GAD).	Le bilan dressé au comité départemental du 18 décembre 2014 est positif : - Le temps scolaire est organisé partout conformément aux décrets « Peillon » (83%) ou « Hamon » (39%). - Le Conseil Général a adapté l'organisation de ses transports. : - 87 % des PEDT obligatoires ont été produits - La plupart des activités proposées aux enfants sont gratuites. - La recherche d'intervenants compétents mobilise bien les collectivités et les réseaux associatifs, y compris dans les zones rurales qui en sont les plus dépourvues.	Le maintien des aides financières étant subordonné à la production d'un PEDT, tendre vers la généralisation de cette démarche, au 1 ^{er} trimestre de l'année scolaire 2015-2016. Informers les collectivités entrant dans la démarche et commencer à évaluer la mise en œuvre des PEDT, pour les pionnières : Organisation de 3 réunions d'information départementales, en avril Poursuite, au 2 nd semestre 2015, des accompagnements sur sites, sur demande ou sur initiative du GAD, au profit des collectivités n'ayant pas encore fait connaître leur démarche de PEDT.

B – Dynamiser la vie associative par la simplification des démarches et l'aide aux projets

La gestion de la vie associative a donné lieu en 2014 à :

- 102 déclarations, 545 modifications, 22 dissolutions,
- 182 conseils, assurés par la mission d'accueil et d'information des associations, à des bénévoles non formés,
- l'aide de 24 associations en milieu rural pour réaliser des projets socioculturels et éducatifs auprès des jeunes pour la somme de 44 340 €,
- l'intervention du fonds national pour la jeunesse et l'éducation populaire (FONJEP) auprès de 16,5 animateurs socioculturels, salariés d'associations comme la FOL et Familles Rurales...,
- l'intervention du fonds pour le développement de la vie associative pour former 150 bénévoles,
- l'aide au développement du sport féminin en direction d'actions des clubs et comités sportifs pour 46 525 €,
- l'aide au développement du sport pour les personnes en situation de handicap (20 600 €),
- l'insertion par le sport de personnes défavorisées, hébergées en CHRS et au CADA (convention avec l'UFOLEP),
- l'attribution de 17 aides du CNDS aux créations et renouvellements d'emplois sportifs qualifiés (141 185€),
- l'aide du CNDS pour 65 025 € aux projets de développement de la pratique sportive en zone de revitalisation rurale (ZRR),
- l'aide au développement de la pratique sportive dans les quartiers urbains prioritaires → 15 % de l'enveloppe départementale du CNDS pour Châteauroux et Issoudun, soit 27 900€,
- l'aide à l'apprentissage de la natation dans 5 collèges pour 8 928 €.

4. Promouvoir l'égalité hommes femmes

A - Égalité professionnelle

L'Égalité professionnelle a été mise en lumière tout au long de l'année 2014, par la déclinaison dans les zones d'emplois de Châteauroux et du Blanc de la convention EGAL'O'CENTRE signée en région entre l'Etat et le Conseil Régional :

* Une étude a été réalisée sur les rapports de situation comparée produits par les entreprises ; toutes ont été invitées à des rencontres de sensibilisation et d'appui méthodologique pour le traitement de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes.

* Des femmes en congés parental ont pu témoigner dans un film documentaire de l'impact du congé sur leur carrière, et elles ont bénéficié d'un accompagnement pour faciliter leur retour à l'emploi.

Un guide sur le congé parental a également été édité.

B - Égalité en droits et en dignité : lutte contre les violences faites aux femmes

Par ailleurs, comme prévu dans le 4^{ème} plan de lutte contre les violences faites aux femmes, l'État a financé l'ouverture d'un accueil de jour pour les victimes. Ce lieu de convivialité favorise l'émergence de la parole et permet d'engager avec les victimes un travail d'accompagnement en lien avec l'ensemble du réseau signataire du protocole départemental. Porté par Solidarité accueil, le lieu « accueil / écoute 36 » bénéficie des ressources de plusieurs associations pour son fonctionnement. Plusieurs situations de violences graves ont déjà pu y être repérées et traitées.

5. Protéger la santé

Le programme territorial de santé (PTS) de l'Indre

Ce programme, adopté par la conférence de territoire le 24 janvier 2014 pour la période 2013-2016, est centré sur des actions d'adaptation de l'offre, de coordination et de coopération.

Il compte 3 objectifs spécifiques :

- maintenir et améliorer l'offre de soins,
- complémentarité des prises en charge et définition des parcours,
- promouvoir et développer les dispositifs « aller vers »,

et 31 fiches-actions, élaborées autour des 3 axes stratégiques (les soins de premiers recours, la santé mentale et les conduites addictives, les maladies chroniques et l'autonomie).

Permanence des soins

Dès septembre 2014, la DT36-ARS a été amenée à faire face à une désorganisation de la permanence des soins de 1^{er} recours. Les médecins généralistes, de moins en moins nombreux et par ailleurs opposés à la nouvelle loi de santé publique ont dus être réquisitionnés (plus de 400 arrêtés de réquisition) pendant des mois. La refonte complète du dispositif est toujours en cours d'élaboration en association avec le Conseil de l'Ordre, le SAMU, et les organisations syndicales. Cette nouvelle organisation devrait aboutir en 2015 à une diminution de la plage horaire de garde et à une réduction très substantielle du nombre de secteurs de garde.

Seule une action conjuguée de plusieurs acteurs conditionne la réduction des inégalités de santé.

13 Maisons de santé pluridisciplinaires sont à ce jour en activité dans le département et 4 autres projets sont en cours de montage.



AMELIORER L'EFFICACITE DE L'ACTION DE L'ETAT ET LA QUALITE DU SERVICE RENDU A L'USAGER

1. Garantir les droits et les libertés publiques

A - Délivrance des titres, réglementation

Droits à conduire : en 2014, le traitement des permis de la sous-préfecture de La Châtre a été rapatrié en préfecture ; la totalité des permis de conduire est maintenant délivrée par la préfecture : 8960 permis, soit une nette hausse par rapport à 2013 (6990 permis).

Un dépôt direct, ouvert de 9 heures à 16 heures sans interruption a été mis en place en fin d'année.

Réglementation

Plus de 2.900 dossiers ont été traités par le Bureau de l'administration générale et des élections, hors élections (2885 en 2013).

- 53 % relèvent de la réglementation des armes,
- 24 % : greffe des associations pour l'arrondissement de Châteauroux,
- 9,5 % : manifestations sportives de l'arrondissement de Châteauroux,
- 4 % : autorisations vidéo protection.

Élections

L'année 2014 a été marquée par un grand nombre de scrutins, politiques ou professionnels, dont l'organisation exige la plus grande rigueur :

- élections municipales et communautaires (mars 2014),
- élections européennes (mai 2014),
- élections sénatoriales (septembre 2014),
- élections liées au fonctionnement du service départemental d'incendie et de secours,
- élections des juges des tribunaux de commerce (octobre 2014).

Nationalité et intégration

- 5543 passeports biométriques délivrés dont 10 passeports urgents, 48 passeports de mission et 5 passeports de service pour un délai de délivrance de 7 jours,
- 13687 cartes nationales d'identité délivrées, dont 784 pour la sous-préfecture de La Châtre pour un délai de délivrance 8 jours,
- 1113 titres de séjour délivrés à des ressortissants étrangers,
- 70 naturalisations par décret et 20 par mariage.

Immatriculation des véhicules

Le service de dépôt direct des demandes d'immatriculation, ouvert de 9 heures à 16 heures sans interruption, a contribué à l'amélioration du service rendu au public avec un délai de traitement très court (2 jours maximum).

Une démarche visant à inciter les usagers à s'adresser aux professionnels de proximité a été lancée avec un affichage dans les mairies et un courrier d'incitation aux professionnels non encore habilités. Quelques professionnels ont franchi le pas pour demander leur habilitation.

B - Un contrôle de légalité modernisé et rationalisé

Sur les 378 collectivités locales soumises à l'obligation de transmission de leurs actes au représentant de l'État, 47 % ont signé une convention ACTE et 35 % transmettent une version dématérialisée de leurs actes budgétaires.

C'est ainsi qu'en 2014, 14 000 actes (délibérations, arrêtés, ...) ont été télétransmis via l'application ACTES pour le département de l'Indre. L'utilisation de ce dispositif sécurise la transmission des actes et permet d'obtenir immédiatement un accusé-réception de cette transmission, élément indispensable au caractère exécutoire de ces actes.

Les collectivités non encore adhérentes sont invitées à s'engager dans ce dispositif de dématérialisation.

Le contrôle de légalité des actes des collectivités locales a été ré-organisé. Si les sous-préfectures restent les interlocuteurs privilégiés des collectivités de leurs arrondissements respectifs s'agissant de l'enregistrement et du contrôle des actes non prioritaires, du conseil aux élus et à leurs services, en revanche, la préfecture exerce, en sus du contrôle de légalité des actes prioritaires, un rôle d'expertise auprès des services des sous-préfectures pour des questions techniques.



2. Poursuivre la modernisation des services de l'État pour améliorer son efficacité

Dans un souci permanent d'efficience, et de simplification, l'État n'a de cesse de se réformer.

A - Les évolutions réglementaires

Silence vaut acceptation

Conformément à la Loi n° 2013-1005 du 12 novembre 2013, habilitant le gouvernement à simplifier les relations entre l'administration et les citoyens, la règle selon laquelle le silence gardé par l'administration sur une demande vaut acceptation est entrée en vigueur pour l'État et ses établissements publics le 12 novembre 2014.

La révision des valeurs locatives professionnelles

La révision des valeurs locatives des locaux professionnels, dont la base 1970 était considérée comme obsolète, a été initiée après concertation nationale en 2010 et expérimentation en 2011-2012.

L'article 34 de la loi de finances rectificative pour 2010 (du 29 décembre 2010), qui décrit l'intégralité du dispositif de révision des valeurs locatives des locaux professionnels, remplace la notion de "local type" par un découpage des départements en secteurs d'évaluation locatifs homogènes et par une grille tarifaire par catégorie de local.

Après une campagne déclarative auprès des propriétaires en 2013, la DDFiP de l'Indre s'est engagée dans une phase de fiabilisation des données déclarées (superficie, catégorie et loyer) jusqu'en octobre 2014.

Les commissaires ayant été désignés par arrêté préfectoral du 17 octobre 2014, publié au recueil des actes administratifs le 21 octobre, la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP), qui comprend des représentants des élus et des contribuables disposant d'un véritable pouvoir décisionnel pour leur département, a pu se réunir en novembre et décembre 2014, afin d'arrêter les paramètres départementaux de la révision (sectorisation, grille tarifaire et coefficient de localisation).

À l'issue des travaux, en début d'année 2015, ces éléments ont été soumis aux différentes commissions communales et intercommunales des impôts directs (CCID/CIID), qui se sont prononcées en 2015 sur les mêmes paramètres.

L'analyse des avis au cours d'une nouvelle réunion en mars 2015 de la CDVLLP a constaté un désaccord persistant de la CDVLLP avec quelques commissions. De fait, le projet départemental a été renvoyé à la Commission Départementale Impôts direct locaux (CDIDL), commission d'arbitrage présidée par le Président du Tribunal administratif et dont les travaux se dérouleront au cours du 2^{ème} trimestre 2015.

À l'issue des conclusions de cette dernière commission, la DGFIP pourra réaliser les simulations financières liées à ces nouveaux paramètres et attendues par les collectivités locales.

B - Les mutualisations, sources de gains

Une plate-forme régionale « passeports » a été créée le 15 octobre 2014 à Bourges. La préfecture du Cher instruit donc désormais l'ensemble des passeports des six départements de la région Centre, permettant des gains en personnel,

Une plate-forme régionale des naturalisations ouvrira à Tours au 1^{er} octobre 2015,

Création au premier trimestre 2015 puis participation au fonctionnement d'une instance de pilotage du service public de l'éducation routière et du permis de conduire (SPERPC) en liaison avec le service de l'éducation routière. Instance de pilotage départemental animée par le Préfet, le SPERPC est composé de tous les acteurs publics concernés, en particulier des représentants des usagers, et se réunira régulièrement pour examiner les résultats appréhendés à travers des indicateurs pertinents. L'objectif est d'améliorer le fonctionnement de ce service public et la coordination des acteurs qui concourent à ce processus, du passage de l'examen jusqu'à la délivrance du permis de conduire.

3. QUALIPREF

La démarche QUALIPREF s'inscrit dans le mouvement de modernisation et de qualité des services publics.

La préfecture de l'Indre, certifiée depuis décembre 2012, a vu son label renouvelé pour la 2nde fois en 2014. La qualité de l'accueil réservé au public est son point fort, mais elle est également certifiée pour le respect des engagements du module optionnel « polices administratives ».

Les résultats de l'enquête de satisfaction menée en juin 2014 sont très positifs dans la mesure où **90 % des usagers sont satisfaits ou très satisfaits de l'accueil et du service de la préfecture.**

En 2015, les services vont s'engager à respecter le nouveau référentiel QUALIRPEF 2.0 qui comprend 17 engagements vis-à-vis des usagers. Ce nouveau référentiel introduit un socle numérique destiné à rendre plus interactives les relations entre l'usager et l'administration.

En 2014, la préfecture de l'Indre a obtenu un très bon résultat au baromètre public de l'accueil établi par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) : elle se place à la **3^{ème} place du classement national sur les 139 sites audités, avec une note de 9,2/10.**



